

3111 1.6

*[Signature]*

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
**AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL  
(AFDS)**

Immeuble EPI, 1er étage. Rue 1 X Boulevard du Sud.  
Tél. : 865 22 56 - BP : 16324 Dakar



# **BILAN ANNUEL**

*(Novembre 2003)*

**Financement :**

*Banque Mondiale - Crédit IDA N°3446 SE  
Gouvernement du Sénégal*

## SOMMAIRE

|        |                                                                                                                |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.     | INTRODUCTION .....                                                                                             | 5  |
| II.    | RAPPEL DES ELEMENTS DE BASE DU PROGRAMME .....                                                                 | 6  |
| 2.1.   | Objectif de développement .....                                                                                | 6  |
| 2.2.   | Objectifs spécifiques .....                                                                                    | 6  |
| 2.3.   | Principes directeurs .....                                                                                     | 6  |
| 2.4.   | Composantes du Programme .....                                                                                 | 7  |
| 2.5.   | Stratégie d'intervention du Programme .....                                                                    | 7  |
| 2.6.   | Financement .....                                                                                              | 8  |
| III.   | EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME : REVUE OPERATIONNELLE ET<br>FONCTIONNELLE .....                               | 8  |
| 3.1.   | Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de<br>base .....                  | 8  |
| 3.2.   | Amélioration de l'accès aux services de micro-finance .....                                                    | 15 |
| 3.3.   | Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables .....                                            | 21 |
| 3.4.   | Composante 4 : Suivi de la pauvreté .....                                                                      | 26 |
| 3.4.1  | Sous-composante 4.1 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages .....                                 | 26 |
| 3.4.2. | Sous-composante 4.2 : Gestion du projet / Revue des fonctions transversales de<br>soutien aux opérations ..... | 29 |
| IV.    | REVUE THEMATIQUE ET DE PROSPECTIVE .....                                                                       | 47 |
| 4.1.   | Capitalisation des EPP .....                                                                                   | 47 |
| 4.2.   | Evaluation des OADC/OAMF .....                                                                                 | 48 |
| 4.3.   | Dynamique partenariale avec les SFD .....                                                                      | 48 |
| 4.4.   | Dynamique de l'approche genre .....                                                                            | 49 |
| 4.5.   | Problématique de la prise en charge des jeunes .....                                                           | 50 |
| 4.6.   | Prise en charge des groupes vulnérables .....                                                                  | 51 |
| 4.7.   | Prise en compte du plan de gestion environnementale .....                                                      | 51 |
| 4.8.   | Appréciation de la dynamique du « faire-faire » .....                                                          | 52 |
| 4.9.   | Evaluation des procédures de gestion opérationnelle du Programme .....                                         | 53 |
| 4.10.  | Dynamique de partenariat .....                                                                                 | 55 |
| V.     | PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....                                                               | 55 |



## **LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES**

|          |                                                                                |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------|
| AGR :    | Activités Génératrices de Revenus                                              |
| AFDS :   | Association pour le Fonds de Développement Social                              |
| AGFDS :  | Assemblée générale du Fonds de Développement Social                            |
| ARFS :   | Antenne Régionale du Fonds de Développement Social                             |
| AON :    | Appel d'Offres National                                                        |
| CASF :   | Comité d'Animation de Sensibilisation et de Formation                          |
| CGAP :   | Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres                                    |
| CGMP :   | Comité de Gestion des Micro-projets                                            |
| CGSP :   | Comité de Gestion des Sous-projets                                             |
| CL :     | Collectivité Locale                                                            |
| CONGAD : | Conseil des ONG d'appui au Développement                                       |
| CTMO :   | Comité Technique de Mise en Oeuvre                                             |
| CGMP :   | Comité de Gestion des Micro-projets                                            |
| DAO :    | Demande d'Appel d'Offres                                                       |
| DCEF :   | Direction de la Coopération Economique et Financière                           |
| DDI :    | Direction de la Dette et des Investissements                                   |
| DMI :    | Demande de Manifestation d'Intérêt                                             |
| DMP :    | Demande de Micro-projet                                                        |
| DSP :    | Demande de Sous-projet                                                         |
| DPS :    | Direction de la Prévision de la Statistique                                    |
| DRF :    | Demande de Remboursement de Fonds                                              |
| EPP :    | Evaluation Participative sur la Pauvreté                                       |
| EPB :    | Evaluation Participative des Besoins                                           |
| ESAM :   | Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages                                         |
| FMR :    | Financial Management Reporting                                                 |
| FRAO :   | Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest                                       |
| FGB :    | Formation Gestion de Base                                                      |
| GV :     | Groupes Vulnérables                                                            |
| IDA :    | International Development Agency                                               |
| IEC :    | Information / Education / Communication                                        |
| MEF :    | Ministère de l'Economie et des Finances                                        |
| MFDSSN : | Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale |
| OADC :   | Opérateur d'Appui au Développement Communautaire                               |
| OAMF :   | Opérateur d'Appui à la Micro Finance                                           |
| OCB :    | Organisation Communautaire de Base                                             |
| OEPP :   | Opérateur chargé de la réalisation des EPP                                     |
| OMD :    | Objectifs de Développement du Millénaire                                       |
| ONG :    | Organisation Non Gouvernementale                                               |

|         |                                                      |
|---------|------------------------------------------------------|
| PAPF :  | Projet Alphabétisation Priorité Femme                |
| POBA :  | Plan d'Opérations et Budgets Annuels                 |
| PRN :   | Projet de Renforcement Nutrition                     |
| RAC :   | Revue Annuelle Conjointe                             |
| RAF :   | Responsable Administratif et Financier               |
| RGP :   | Rapport de Gestion de Projet                         |
| RTS :   | Radio Télévision du Sénégal                          |
| SADEC : | Stratégie Accélérée de Développement des Compétences |
| SAF :   | Service Administratif et Financier                   |
| SDA :   | Service Déconcentré de l'Administration              |
| SBQC :  | Sélection Basée sur la Qualité technique et la Coût  |
| SFD :   | Systèmes/Structures Financier(e)s Décentralisé(e)s   |
| SIG :   | Système d'Information et de Gestion                  |
| SPM :   | Spécialiste Passation des Marchés                    |
| TDR :   | Termes de référence                                  |
| UACB :  | Unité d'Appui aux Communautés de Base                |
| UAMF :  | Unité d'Appui à la Micro-Finance                     |
| UISE :  | Unité Information Suivi-évaluation                   |
| USD :   | Dollar des Etats Unis                                |
| USU :   | Umbrella Support Unit                                |



## I. INTRODUCTION

Le Projet Fonds de Développement Social s'inscrit dans le cadre du Programme National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP) adopté par le gouvernement du Sénégal en 1997. Il s'intègre parfaitement dans le cadre des orientations stratégiques identifiées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en décembre 2001, et dont les objectifs, aux fins d'une réduction substantielle de la pauvreté, se déclinent en trois axes prioritaires: (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

A un niveau plus global, la stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour la période 2002-2007.

Le Projet Fonds de Développement Social, initié par le Gouvernement du Sénégal pour contribuer à rendre opérationnelles ses stratégies en matière de réduction de la pauvreté, est appuyé par la Banque Mondiale. En accord avec l'IDA, le Gouvernement a mis en place une Agence dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière, à qui il a confié l'exécution du projet et la gestion du crédit.

L'exécution du projet est prévue en trois phases successives allant de 2001 à 2011, et dont la première, d'une durée de trois (3) ans, couvre la période de 2001 à 2004. L'accord de crédit a été signé le 22 février 2001 et son entrée en vigueur notifiée le 06 juillet 2001.

Cette première phase vise essentiellement à : i) mettre en place et rendre opérationnelles les structures du projet; ii) sensibiliser les bénéficiaires sur le projet; iii) mettre à l'essai les structures et stratégies retenues dans le cadre d'opérations à faible échelle favorisant le processus d'apprentissage.

L'évaluation à mi-parcours du projet entre le Gouvernement et l'IDA a eu lieu du 11 au 27 juin 2003. Elle a été l'occasion de : (i) procéder au bilan des activités de l'AFDS durant les deux premières années, en relation avec les objectifs de développement fixés pour la première phase, et par rapport au programme dans sa globalité; (ii) analyser les objectifs et les résultats obtenus; (iii) proposer des ajustements ou amendements nécessaires, au vu de l'expérience.

Le présent rapport fait le bilan des réalisations du projet pour l'année 2002/2003. Il est articulé autour des points suivants :

- ❑ Rappel des éléments de base du programme
- ❑ Exécution physique du programme (revue opérationnelle et fonctionnelle par composante, revue des fonctions transversales de soutien aux opérations)
- ❑ Revue thématique et prospective
- ❑ Perspectives pour l'année 2004
- ❑ Conclusions et recommandations

Il fait partie des documents de la revue annuelle conjointe entre le Gouvernement et l'IDA et sera soumis à l'assemblée générale du Fonds pour adoption.



## **II. RAPPEL DES ELEMENTS DE BASE DU PROGRAMME**

### **2.1. Objectif de développement**

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal, et à terme, les communautés les plus pauvres du Sénégal et les groupes vulnérables, ciblés par le projet améliorent effectivement leurs conditions de vie en utilisant les ressources mises à leur disposition.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques du projet sont de:

- Améliorer les conditions de vie socio-économique des femmes et des jeunes par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus ;
- Faciliter l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ;
- Renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation des besoins et l'exécution de leurs activités ;
- Renforcer les capacités de l'Administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

### **2.3. Principes directeurs**

L'Agence fonctionne sur la base des principes de transparence, d'équité et de responsabilisation.

Son mode d'intervention repose sur:

- Le « Faire-Faire » par la contractualisation avec des opérateurs selon des procédures d'appel à la concurrence pour la sélection des consultants ;
- L'approche par la demande ;
- La décentralisation par le ciblage de l'intervention au niveau village ;
- la responsabilisation des communautés à la base dans la planification, la priorisation, et la mise en œuvre de leurs activités;
- le renforcement de la supervision, du suivi et du contrôle.



## **2.4. Composantes du Programme**

Les objectifs du programme sont mis en œuvre à travers quatre (4) composantes suivantes :

- Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et Services sociaux de base
- Composante 2 : Accès aux services de Micro finance
- Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB,
- Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages et communautés,

## **2.5. Stratégie d'intervention du Programme**

Durant la phase pilote, le Projet Fonds de Développement Social intervient dans 5 régions que sont : Kaolack, Fatick, Kolda, Louga et Dakar, dans les communes de Linguère, Foundiougne, Kounghoul, Vélingara et Dakar (Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud) et dans des poches de pauvreté dans les régions de Matam et Diourbel.

L'approche du projet est basée sur le système de « Réponse à la Demande » et le transfert aux communautés de la responsabilité de l'identification et de la mise en œuvre de leur propre micro-projet ou sous projet.

Ce transfert se concrétise à travers des accords de financement signés entre l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et les Organisations Communautaires de Base (OCB).

Au titre de ces accords, le projet offre aux communautés des moyens efficaces de réaliser des investissements à la base. Les communautés définissent leurs priorités, dirigent elles mêmes l'exécution des micro projets et sous projets y compris la passation des marchés, l'adjudication des contrats et l'administration des fonds.

Elles sont appuyées par des prestataires choisis sur le terrain et des opérateurs recrutés par l'AFDS en vue de leur fournir l'accompagnement nécessaire dans la mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette stratégie a commandé : i) la création de mécanismes permettant d'acheminer les ressources financières vers les communautés ; ii) la mise en place d'un programme de renforcement des capacités articulé au départ autour de la méthodologie de Formation en Gestion à la Base (FGB) visant à donner aux intéressés les moyens de remplir leur mission et d'établir des partenariats ; iii) la mise en place d'un Système d'Information de Gestion (SIG) pour la collecte, le stockage, le traitement, et la diffusion de l'information utile à la prise de décision dans le projet.



## 2.6. Financement

Le financement des activités du projet est assuré au moyen du crédit IDA (Crédit N° 3446 SE) d'un montant de 30 millions de dollars US, de la contrepartie de l'Etat et de la contribution des bénéficiaires. Ce financement est réparti ainsi qu'il suit entre les quatre composantes du projet tel que défini dans le tableau suivant :

| COMPOSANTES                                                                                         | FINANCEMENT        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et Services sociaux de base | 12,04 millions USD |
| Composante 2 : Accès aux services de Micro finance                                                  | 4,31 millions USD  |
| Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB                        | 3,54 millions USD  |
| Composante 4 : Suivi de la pauvreté                                                                 | 9,06 millions USD  |

Source : Project Appraisal Document (PAD)

Les conditions d'exécution de ce financement sont définies dans l'Accord de crédit, dans l'accord de projet et dans le Manuel de procédures du projet développé en 6 modules articulés aux secteurs d'activités du projet.

## III. EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME : REVUE OPERATIONNELLE ET FONCTIONNELLE

Cette revue opérationnelle et fonctionnelle se fera pour chaque composante du projet.

### 3.1. Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base

#### □ Objectifs

L'objectif de la Composante 1 "Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements, et services sociaux de Base" est d'améliorer l'accès des communautés dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres aux services sociaux de base, par le financement des Micro-Projets de développement grâce à des subventions consenties aux Organisations Communautaires de Base (OCB). Les activités sont menées à travers deux (2) sous composantes :

- Une sous composante 1.1 : « Accès aux services sociaux de base » dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des infrastructures et équipements de base existants dont les services ne sont pas satisfaisants, par le financement de micro-projets visant à les rendre plus performants pour livrer des services de qualité qui satisfassent les utilisateurs. Le coût maximum d'un micro projet de cette catégorie est de 3 500 000 FCFA et ne demande pas une contrepartie financière des bénéficiaires.



- Sous composante 1.2 « Infrastructures et équipements de base » dont l'objectif est de financer des Micro-projets prioritaires d'infrastructures et d'équipements de base soumis par les OCB dans les zones où il n'en existe pas. Ces infrastructures et équipements doivent être cohérents avec les programmes d'investissement locaux et nationaux et en parfaite synergie avec les interventions des autres acteurs du développement local. Elles sont financées pour un montant maximum de 21 000 000 FCFA et requièrent une contribution des bénéficiaires à hauteur de 5% du coût du micro-projet en espèces ou en nature.

□ **Dynamique de mise en œuvre : approche, stratégie, activités**

La stratégie d'exécution de cette composante est fondée sur le transfert aux Communautés de Base de la responsabilité de la conception, la proposition, la réalisation, le suivi et l'évaluation interne de leur propre Micro-Projet.

Au titre des accords signés entre les communautés bénéficiaires et l'AFDS, elles sont responsables de l'identification de leurs besoins menée au travers des Evaluations Participatives des Besoins (EPB), de la détermination des priorités, de la formulation, de l'exécution, du suivi et de l'auto évaluation de leur Micro-Projet. Elles ont la charge des passations de marchés de travaux, biens et/ou services entrant dans la réalisation de leurs Micro-Projets, en qualité de maîtres d'ouvrages.

L'AFDS (Agence du Fonds de Développement Social) est responsable de l'approbation des Demandes de Micro-projets (DMP) qui lui seront soumises, de leur financement, de la mise en place de l'assistance technique au profit des communautés et du suivi- évaluation de l'exécution correcte des Micro-Projets par les OCB.

Le transfert de la responsabilité aux communautés qui est donc au centre de la stratégie du projet, nécessite la mise en place d'une assistance technique de qualité fournie par des opérateurs appelés « Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC) » dont le mandat est de mettre au service des communautés **sans se substituer à elles**, un dispositif adapté d'appui/accompagnement et de renforcement des capacités.

La mise en œuvre de la composante se fait selon un processus se déclinant en plusieurs étapes mais dont la finalité repose sur le renforcement des capacités des OCB dans toutes les phases.

Afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la composante, il a fallu procéder à une redéfinition opérationnelle de la logique d'intervention dans un souci de délivrer le financement des micro-projets dans un délai court et qui réponde aux besoins réels et prioritaires des communautés bénéficiaires.

Plusieurs innovations ont été apportées dans le déroulement des activités initialement prévues. Les principales sont :

- **Ciblage des communautés** : Le choix final de la zone d'intervention du projet a été fait sur la base du 1er ciblage réalisé par la DPS qui avait seulement identifié les 3500 villages des 57 communautés rurales identifiées comme les plus pauvres. Le deuxième ciblage a permis de sélectionner la liste finale des 1032 villages et quartiers dans les régions de Dakar, Fatick, Louga, Kaolack et Kolda.



- Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) : Les Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) ont pour objectif de déterminer la situation de référence de chaque village/quartier et d'établir une liste d'indicateurs de base pour chaque village qui seront suivis. Un rapport d'Evaluation de la situation de la pauvreté est disponible et un indice de pauvreté est calculé pour chaque village.
- Evaluations Participatives des Besoins (EPB) : Dans le cadre de l'approche Faire-Faire, le recrutement d'OADC aura permis de mener les EPB et de connaître les besoins prioritaires exprimés par les communautés. L'identification de ces besoins prioritaires se fait selon des processus participatifs impliquant toutes les couches de la population y compris les groupes vulnérables.
- Elaboration des Demandes de Micro-Projets (DMP) : Les DMP sont élaborés par les communautés avec l'appui des OADC pour répondre aux besoins prioritaires identifiés lors des EPB. Elles sont proposées au financement de l'AFDS et sont évalués par les Comités Techniques d'Evaluation installés dans chaque région d'intervention du projet avant l'approbation par la direction Générale de l'AFDS.
- Signature d'Accords de Micro-Projets (AMP) : Les Micro-Projets approuvés font l'objet de signature d'accords entre le Directeur Général de l'AFDS et le (la) Président(e) du Comité de Gestion de l'OCB bénéficiaire. Ces accords fixent les conditions de mise en œuvre des Micro-Projets et les responsabilités de chaque partie dont pour l'AFDS, la mise en place des fonds dans les comptes des OCB ouverts dans des institutions financières.
- Exécution des Micro-Projets : L'exécution des Micro-Projets se fait par les communautés en tant que Maîtres d'ouvrage qui choisissent toutes les structures ou personnes pouvant les faciliter la mise en œuvre selon des procédures simples et transparentes.

Toutes ces étapes du processus de mise en œuvre de la composante font intervenir différents acteurs dont on peut citer les ARFS, les SDA, les collectivités locales, les entrepreneurs, les maîtres d'œuvre etc. L'élément central restant le renforcement des capacités des OCB afin de leur permettre de dupliquer les procédés et d'exécuter d'autres micro-projets.

#### □ Résultats acquis

L'année 2003 a été marquée par le démarrage effectif des activités au profit des communautés, avec l'octroi des premiers financements et l'achèvement des premières réalisations. les principaux résultats obtenus peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- ✓ *Evaluations Participatives de la Pauvreté*  
les EPP finalisés dans les 5 régions, : 6 opérateurs ont été recrutés pour couvrir les cinq régions de Kaolack, Kolda, Louga, Fatick et Dakar . Ces opérateurs ont été répartis comme indiqué dans le tableau suivant. Au total, 1032 rapports reflétant la situation de référence des villages et quartiers sont disponibles ;



| REGION  | DEPARTEMENT | NOMBRE DE CR | NOMBRE DE VILLAGES/ QUARTIERS | NOM DE L'OPERATEUR |
|---------|-------------|--------------|-------------------------------|--------------------|
| LOUGA   | LOUGA       | 11           | 211v                          | SCIEPS             |
|         | KEBEMER     |              |                               |                    |
|         | LINGUERE    | 7            | 103v + 7 quartiers            | NORD SUD * CONSULT |
| FATICK  | FOUNDIOUGNE | 11           | 223v + 4 quartiers            | SENAGROSOL*        |
| KAOLACK | KAFFRINE    | 13           | 184v + 7 quartiers            | AFID * CONSULTANCE |
| KOLDA   | KOLDA       | 6            | 103v                          | SENAGROSOL         |
|         | VELINGARA   | 4            | 122v + 4 quartiers            | SENAGROSOL*        |

De façon générale, le processus des Evaluations Participatives de la Pauvreté a été une innovation dans l'approche en ce sens qu'il utilise les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives de recherche pour apprécier la situation de pauvreté des communautés. L'innovation réside dans sa démarche participative qui a permis d'associer pleinement les populations dans toutes les étapes. C'est ainsi que dans chaque village, ces évaluations ont permis de : (i) donner une définition de la pauvreté telle qu'elle est vécue, (ii) faire une classification socio-économique des ménages, (iii) identifier les contraintes, et (iv) déterminer les stratégies de sortie de cette situation.

- ✓ l'expérience des EPP capitalisée à travers une étude : le rapport de capitalisation qui met l'accent sur l'utilité et l'importance des EPP, le rôle des communautés dans la mise en œuvre, le coût des EPP, les indicateurs clé de pauvreté. Le rapport est disponible ;
- ✓ une base de données sur les résultats des EPP mise en place : cette base de données renseigne les principaux indicateurs utilisés pour caractériser la situation de référence pour chaque village et quartier. Un classement des villages et quartier par indice de pauvreté est disponible *dont 1 rapport*  
*Activité aux Communes*
- ✓ Une premier lot de six (06) OADC recrutés et dont le mandat est de mettre au service des communautés sans se substituer à elles, un dispositif adapté d'appui/accompagnement et de renforcement des capacités. Un deuxième lot d'opérateurs est en cours de recrutement pour couvrir les 777 villages restant pour la phase pilote du projet ; la répartition du premier lot d'opérateurs dans les régions est la suivante :

| REGION  | DEPARTEMENT | NOMBRE DE CR | NOMBRE DE VILLAGES | NOM DE L'OPERATEUR                      |
|---------|-------------|--------------|--------------------|-----------------------------------------|
| LOUGA   | LOUGA       | 2            | 41                 | CECI                                    |
|         | KEBEMER     | 2            | 38                 | ACA                                     |
|         | LINGUERE    | 3            | 39 + 7 quartiers   | USU*                                    |
| FATICK  | FOUNDIOUGNE | 2            | 47 + 4 quartiers   | SENAGROSOL*                             |
| KAOLACK | KAFFRINE    | 3            | 46 + 7 quartiers   | Groupement *<br>ACA/APROFES/ASR<br>ADEC |
| KOLDA   | KOLDA       | 2            | 47                 | FRAO                                    |
| TOTAL   |             | 14           | 276                | -                                       |



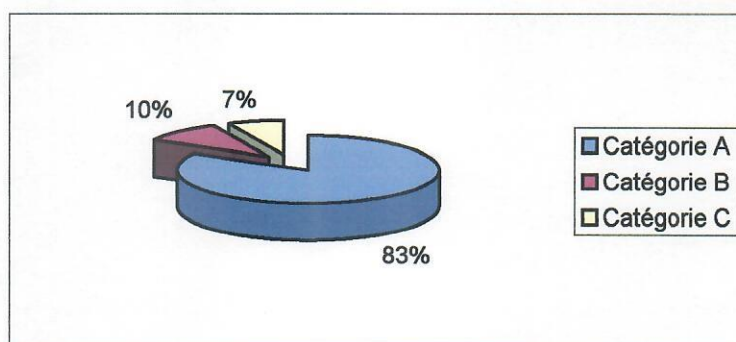
Les résultats de l'intervention de la première vague d'OADC peuvent être résumés comme suit :

- Les Evaluations Participatives des Besoins (EPB) ont été réalisées dans les 276 villages et quartiers
- 276 rapports EPB disponibles
- Une 1<sup>ère</sup> vague de DMP élaborée et déposée par les communautés a fait l'objet d'approbation et de financement par l'AFDS selon le tableau suivant

- ✓ Les organes d'évaluation mis en place au niveau de chaque village ;
- ✓ Un Comité technique d'Evaluation opérationnel mis en place dans chaque région pour évaluer les DMP soumis par les communautés pour financement. Les CTE sont des structures ad hoc créées par arrêtés et présidées par les Gouverneurs des régions, composées des représentants des bénéficiaires, des Collectivités Locales (CL), des Services Déconcentrés de l'Administration (SDA), d'associations existantes en place par arrêtés des Gouverneurs qui en assurent la présidence. Au moins 2 sessions de CTE ont été organisées dans chaque région d'intervention de l'AFDS. Suite aux évaluations de bureau et de terrain des DMP soumis, 127 ont été classés *catégorie A (approuvés)*, 16 *catégorie B (à reformuler)* et 1 *catégorie C (à reformuler)*.

Ces résultats d'évaluation montrent un nombre important de DMP classés catégorie A (soit 83%), donc qui respectent les critères d'éligibilité définis dans le manuel de procédures du Projet. Ces résultats démontrent une bonne tenue des dossiers de MP soumis à l'AFDS par les communautés, la qualité des prestations des OADC. La figure 1 illustre la répartition des MP entre les trois catégories (A, B, et C).

Figure 1 : Répartition des MP par les catégories A, B et C



- ✓ une première vague de 49 micro-projets préparés, évalués par les CTE, a été financée en mai 2003 et mise en œuvre pour un montant de 472 477 359 FCFA; les MP ont fait l'objet d'accords de financement signés entre l'AFDS et les communautés. Une pré-réception provisoire a été effectuée sur 38 micro-projets exécutés en conformité avec les normes technique (voir situation des micro-projets en annexe 2) ;

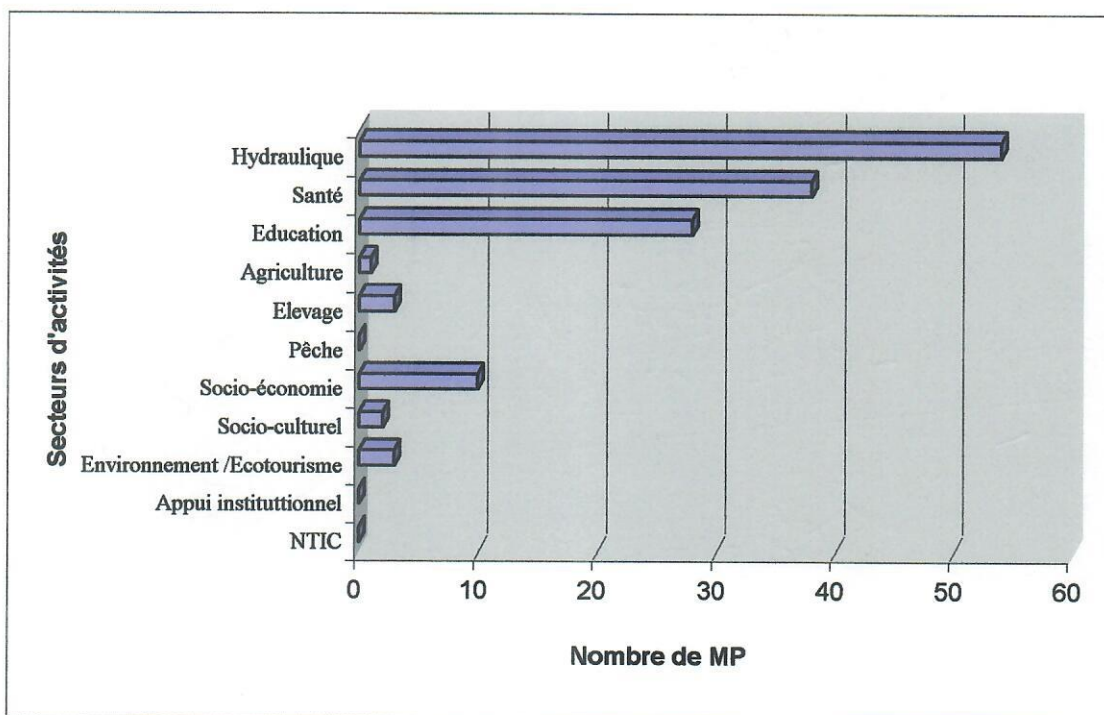


- ✓ une deuxième vague de 93 micro-projets préparés, évalués par les CTE approuvés par la Direction Générale au niveau du siège, pour un montant de 930 572 153 FCFA . Les accords de financement sont en finalisation ( voir situation en annexe 3);
- ✓ une troisième vague de 132 micro-projets en évaluation pour un montant global de 1 359 221 093 FCFA dans les régions de Kolda (16 MP pour un montant total de 106 292 603 FCFA) et Fatick ( 31 MP pour un montant total de 378 854 125 FCFA), Kaolack, (19 micro-projets pour un montant total de 155 244 355 FCFA ), et Louga (66 MP pour un montant total de 825 122 613 FCFA),

Au total, le financement demandé par les OCB est de 2 711 237 775 FCFA représentant 269 Micro-Projets soit un coût moyen d'environ 9 930 613 FCFA par Micro-Projet.

Les micro-projets demandés concernent les secteurs des infrastructures sociales, surtout l'hydraulique (39%), de la santé, (27%), de l'éducation (20%) ainsi que d'autres secteurs comme les équipements d'allègement des travaux, la socio-économie, l'environnement, le socio-culturel, et l'agriculture. La figure suivante donne la répartition des MP par secteur :

Figure 2 : Répartition des deux premières vagues de MP par secteur d'activités



Les micro-projets qui sont en cours d'exécution donnent satisfaction. Les populations ont démontré un début d'appropriation du processus de formulation de micro-projet – Elles ont pu mener les processus de passation de marché, recruter les différents partenaires (maîtres d'œuvres, entrepreneurs, fournisseurs) et suivre les travaux jusqu'à la fin de l'exécution. Il faut noter que si toutes ces étapes ont pu être réalisées par les communautés, c'est parce qu'elles ont bénéficié de formation en FGB dans les domaines de la dynamique et organisation communautaire, de la planification, de la gestion financière, de la passation des marchés.



## □ Contraintes identifiées

La mise en œuvre de la composante a pu se faire grâce à un partenariat que l'AFDS a établi avec différents services aussi bien au niveau national qu'au niveau décentralisé. Néanmoins quelques contraintes ont pu ralentir le niveau de réalisation des activités. On peut citer les suivantes :

- Les difficultés des opérateurs à mobiliser les moyens requis pour la réalisation de leur mission ;
- Les difficultés de compréhension par certains opérateurs de leur mandat en terme renforcement de capacités des OCB dans un esprit de pérennisation
- ~~Le faible niveau des populations entraînant une longueur de certains processus~~
- ~~Difficultés à mobiliser la totalité de la contrepartie à temps~~

Par ailleurs, certaines faiblesses ont été notées quant à l'efficacité et l'efficience du projet, par rapport à la durée de préparation des MP et les coûts d'appui des OCBs qui pourraient être améliorées dans la deuxième partie de la phase pilote, compte tenu de la nouvelle approche dans l'intervention des opérateurs et le rôle joué par la FGB dans certaines étapes du processus.

Cependant, il est important de noter que certaines de ces difficultés ont pu être surmontées mais ont entraîné des retards dans l'exécution du plan d'action de la composante.

## □ Leçons capitalisées

La stratégie de mise en œuvre de la composante a consisté, au niveau de toutes les étapes, à procéder à une phase pilote qui permet de travailler sur un nombre de villages assez réduit et de capitaliser sur le processus avant de passer à une phase de généralisation. Ce processus a été conduit pour les EPP et a permis de finaliser les rapports.

Pour les OADC également, ce même processus a conduit au démarrage de la mise en œuvre sur une liste retreinte de 255 villages avant de le généraliser sur les 777 restants.

Les principales leçons tirées sont :

- une bonne maîtrise du processus des EPP, des outils à utiliser, des produits à livrer pour une bonne définition de la situation de référence ;
- une nécessité d'harmoniser les missions des opérateurs OADC et OAMF surtout pour ce qui concerne les EPB et les organes de mise en œuvre (CASF) ;
- une meilleure maîtrise des coûts des opérateurs OADC entraînant l'augmentation du nombre de villages à couvrir par un opérateur et une redéfinition de leur mandat à travers des termes de référence réécrit et adapté ;
- l'acquisition par l'équipe du projet au siège et dans les antennes, par les opérateurs et les autres acteurs impliqués, d'une expérience pertinente sur le processus de préparation, d'évaluation et de mise en œuvre des Micro-Projets, avec comme conséquence un gain de temps sur la durée du processus pour les prochaines vagues de Micro-Projets ;



- l'implication des services techniques déconcentrés de l'Administration et des projets sectoriels aura permis de disposer de plans types validés qui seront utilisés pour les infrastructures ;
- le renforcement de capacités à travers la formation en FGB doit être renforcé en amont et en aval de la mise en œuvre des micro-projets sur des thèmes permettant une mise en confiance des communautés, d'exécuter correctement leur micro-projet et d'en assurer la pérennité.

□ **Perspectives immédiates et pour 2004**

Les perspectives tourneront autour d'une capitalisation des acquis afin d'avoir de meilleurs résultats pour les activités à venir portant essentiellement sur :

- la finalisation des financements des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> session ;
- ~~la poursuite~~ le recrutement de la 2<sup>ème</sup> vague d'OADC ;
- le suivi et la supervision de la mise en œuvre des micro-projets ;
- l'organisation d'ateliers de partage sur le processus des EPP entre les différents acteurs du projet ;
- la capitalisation sur les processus expérimentés et réussis notamment en matière de mise en œuvre des micro-projets, de passation de marchés, de gestion financière ;
- la préparation et la documentation de la phase d'extension des activités du projet ;

Les perspectives de mise en œuvre de la composante s'inscrivent dans les conclusions de la dernière revue à mi-parcours, à savoir :

- ✓ le changement du mandat des OADC pour mieux l'adapter à l'esprit de renforcement de capacités et de responsabilisation des OCB ;
- ✓ le renforcement de la formation en FGB en amont et en aval de l'exécution des Micro-Projets ;
- ✓ la maîtrise des coûts des opérateurs ;
- ✓ une implication plus grande des services déconcentrés de l'Administration dans le suivi des micro-projets ;
- ✓ La poursuite de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des MP dans les villages restant à couvrir,
- ✓ L'évaluation des impacts sectoriels des micro-projets financés.

### **3.2. Amélioration de l'accès aux services de micro-finance**

□ *Rappel de*  
**Objectifs**



L'objectif de la Composante est d'accroître la possibilité, pour les individus et groupes vulnérables des communautés pilotes ciblées par le Projet, d'avoir accès au crédit et aux opportunités économiques en offrant un soutien aux Structures Financières Décentralisées (SFD) et en finançant des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

La Composante « Appui à la Micro Finance » comprend deux sous composantes :

- Une sous-Composante 2.1 « Renforcement des capacités des SFD » qui vise le renforcement des capacités des SFD sélectionnées grâce à des activités d'appui institutionnel et organisationnel, en vue de leur permettre d'améliorer leurs services d'épargne et de crédit au profit d'un plus grand nombre de pauvres, de diversifier leurs activités et services, d'accroître leur capacité de gestion afin de rendre plus performantes leurs structures de gestion ;
- Une sous-Composante 2.2 « Financement des activités génératrices de revenus » qui appuiera des groupes au sein des communautés pauvres par la mise à leur disposition de ressources pour financer, à certaines conditions, les investissements nécessaires à la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

□ **Dynamique de mise en œuvre : approche, stratégie, activités**

La mise en œuvre des activités en matière de micro-finance épouse la stratégie globale du projet telle que définie dans la première partie du rapport. Elle a été effectuée sur la base d'une responsabilisation effective des acteurs-bénéficiaires et d'un renforcement des capacités des communautés cibles. Pour cela, la stratégie de la composante repose essentiellement sur un processus totalement participatif en vue d'une bonne appropriation des objectifs du Projet par les communautés.

Il faut rappeler aussi qu'une des stratégie du Projet repose sur le faire-faire et dans ce cadre des opérateurs ont été recrutés pour appuyer les communautés dans l'identification, la priorisation, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des sous projets.

Pour l'ensemble de ces activités, la stratégie a été basée sur une approche concertée et harmonisée selon les étapes ci-après :

- Le renforcement de capacités par des séances de formation, d'information, de communication et de mobilisation sociale, en vue d'assurer une mise en confiance des populations par rapport aux approches de l'AFDS concernant la composante 2, ainsi que son processus de mise en œuvre;
- L'évaluation participative des Besoins qui a également démarré par l'organisation de séances IEC (information, éducation et communication) sur le Projet AFDS et ses procédures et qui a permis de procéder à l'identification, à la hiérarchisation des besoins des populations, et au diagnostic socio-économique et institutionnel. Cette étape essentielle du processus a aussi permis d'appuyer les OCBs à la structuration, la formalisation, l'ouverture de compte bancaire, et la mise en place des organes de gestion des SP/ AGR (CGSP) et de CASF ;



- ❑ L'élaboration des Demandes de sous-projets avec l'appui apporté aux OCB retenues dans la préparation, à l'élaboration et au dépôt à l'ARFS de leurs DSP/AGR : les OAMF recrutés accompagnent les OCB retenues à la préparation des SP/AGR prioritaire, tout en identifiant de manière participative les besoins en renforcement de capacités spécifiques et transversales, les finalisent avec les services techniques, et procèdent à la restitution et à la validation des DSP/AGR avec les populations. Ils assistent les OCB porteuses au dépôt de leurs DSP/AGR à l'ARFS ;
- ❑ L'évaluation des sous-projets par le CTE : il faut rappeler que, de façon spécifique, ces sous projets avant de franchir l'étape du CTE, font l'objet d'évaluation de terrain par des Consultants individuels experts dans les domaines spécifiques du secteur concerné par l'AGR, avant d'être soumis Comité Technique d'Evaluation au niveau régional pour l'évaluation de bureau ;
- ❑ L'appui à l'exécution et au suivi des sous-projets AGR : il s'agit pour les OAMF et les populations, d'assurer de manière continue et transversale les activités d'IEC pour une meilleure appropriation du projet et de ses procédures. Les OAMF appuient les OCB dans la mise en œuvre des sous-projets AGR, les accompagnent dans l'exécution des AGR retenues par les OCB par la mise en place de programmes de formations adaptés et dans les exercices de suivi et d'auto-évaluation des OCB, et enfin, facilitent la communication par le partage d'expériences entre les OCB intra et inter villages.
- ❑ Appui à la pérennisation : Les actions menées dans ce cadre sont l'identification de SFD partenaires capables de faire émerger des activités d'épargne et de crédit au niveau des communautés cibles, l'appui aux OCB pour le développement de partenariat avec les SFD, l'élaboration et la mise en place de supports de gestion, l'appui à la reconstitution de la subvention, la mise en œuvre des plans de formation, et le suivi des sous-projets AGR.

Ainsi les principales activités menées durant l'année 2003 s'articulent essentiellement autour des points suivants :

- La sélection d'OAMF pour le Département de Vélingara
- L'organisation de séminaires d'harmonisation avec les OAMF
- Le recrutement d'experts indépendants pour l'évaluation des DSP
- L'organisation de campagnes d'informations, de sensibilisation, de communication et de mobilisations sociales
- La réalisation des Evaluations Participatives des Besoins (EPB)
- La mise en place des organes de gestion des AGR
- L'identification, la formulation et la préparation des DSP
- Le dépôt des DSP par les OCB
- L'évaluation des DSP par les Experts indépendants
- La tenue des Comités Techniques d'Evaluation (CTE) des DSP au niveau régional
- La mobilisation des apports des OCB et l'ouverture des comptes au niveau des SFD
- La formation des membres des organes et la sélection de relais communautaires
- La demande de non objection des DSP de l'IDA pour les 50 premières DSP
- La signature des accords et le financement des DSP approuvées
- L'appui à la préparation de plans d'affaires pour les SFD



## ❑ **Résultats acquis** en 2003

En terme de résultats, nous pouvons citer le financement et la mise en œuvre effective des sous-projets AGR qui résulte d'un long processus qui se traduisant par :

- La contractualisation avec 6 OAMF opérationnels sur le terrain
- la disponibilité d'un rapport de l'EPB dans tous les villages de la première vague,
- la formalisation des OCB et la constitution des organes de gestion des AGR,
- l'implication des groupes vulnérables dans les organes de gestion,
- la mise en place des outils de suivi pour les sous projets et la signature des accords de financement entre l'AFDS et les OCB,
- l'implication des Services Déconcentrés de l'Administration dans le processus d'évaluation et de suivi,
- la consolidation des activités financées dans les domaines tels que le maraîchage, l'embouche, le commerce rural, l'artisanat, l'aviculture, les moulins et décortiqueuses,
- la constitution d'une épargne locale devant servir à des apports,
- le partenariat avec les SFD matérialisé par l'ouverture de compte,
- la responsabilisation des OCBs dans l'exécution de leurs sous-projets AGR avec la formation en FGB..

Le tableau ci-après donne la situation des EPB, durant la période :

| REGION       | DEPARTEMENT | NOMBRE DE CR | NOMBRE DE VILLAGES/ QUARTIERS | NBRE EPB REALISEES | NOM DE L'OPERATEUR |
|--------------|-------------|--------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| LOUGA        | LOUGA       | 2            | 41                            | 41                 | GAMMA              |
|              | KEBEMER     | 2            | 38                            | 36                 | Processus en cours |
|              | LINGUERE    | 3            | 39/7                          | 37                 | HODAR              |
| FATICK       | FOUNDIOUGNE | 3            | 47/4                          | 51                 | SEN INGENIERIE     |
| KAOLACK      | KAFFRINE    | 3            | 46/7                          | 53                 | MSA                |
| KOLDA        | KOLDA       | 2            | 47                            | 47                 | USU                |
|              | VELINGARA   | 2            | 43                            | Processus en cours | WINROCK            |
| <b>TOTAL</b> | <b>7</b>    | <b>17</b>    | <b>301/18</b>                 | <b>265</b>         | <b>6</b>           |

Durant la première phase de l'exécution du Projet, 7 départements ont été identifiés au niveau de 4 régions. Dans ces départements, 17 CR ont été retenues dont 301 villages et 18 quartiers. Dans le cadre de l'appui fourni aux OCB dans la préparation et l'exécution de leurs sous projets, un lot de 40 villages en moyenne a été confié aux OAMF afin de garantir une bonne exécution de leur mission.

Ainsi, au niveau de chaque département, un opérateur a été recruté sauf pour le département de Kébémér dont le processus de recrutement d'OAMF individuels est en cours. Tous les OAMF recrutés sont opérationnels depuis septembre 2002 pour HODAR CONSEILS, MSA et USU, décembre 2002 pour les cabinets SEN INGENIERIE et GAMMA INGENIERIE et juin 2003 pour WINROCK INTERNATIONAL.



En ce qui concerne les EPB, la quasi totalité des villages et quartiers retenus ont fait l'objet de diagnostic participatif. Il faut noter que les EPB de Kébémér sont déjà réalisées par l'Opérateur d'Appui au Développement Communautaire de Base (OADC) et celles de Vélingara sont en cours de réalisation par l'ONG Winrock International.

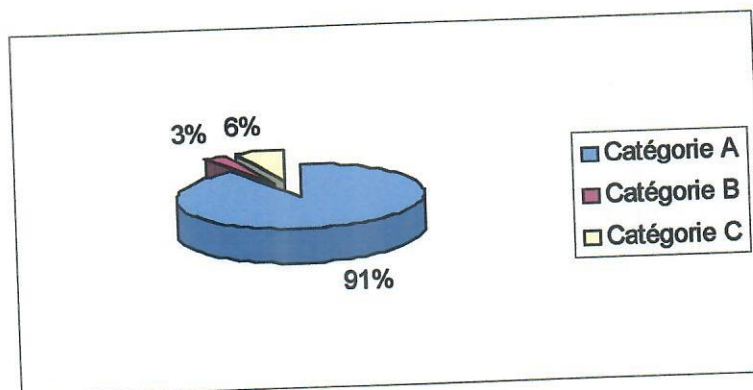
### Situation des sous-projets

- Une première vague de 97 sous projets sont préparés et déposés par les OCB avec l'appui des OAMF, dans les régions de Kaolack (Département de Kaffrine), Kolda (Département de Kolda), Louga (Départements de Louga et Linguère) et Fatick (Département de Foundiougne). Sur ces 97 sous-projets évalués, **89** ont été classés **catégorie A (approuvés)**, **2 catégorie B (rejetés)** et **6 catégorie C (à reformuler)**. Sur les **89 DSP** classés en A, **56 DSP** ont démarré leur mise en œuvre et les 33 sont en cours de finalisation. La situation des 56 sous-projets financés figure en annexe 2.

- Une deuxième génération de 182 Demandes de sous-projets a été préparée, et dont 91 ont été évaluées par les CTE de Louga et de Kolda. Sur ces 91 évalués, **83 catégorie A (approuvés)**, **4 catégorie B (rejetés)** et **4 catégorie C (à reformuler)**. (Voir situation en annexe 3) - Les 90 restants sont en cours d'évaluation au niveau de Fatick et Kaolack. Pour le département de Vélingara, le processus d'identification des besoins et de préparation des DSP est en cours, alors que pour Kébémér le processus de recrutement de consultants individuels est lancé pour assister les OCB dans la préparation des DSP. L'approbation des DSP évaluées se fera à travers un Comité d'Approbation (CAD) au niveau du siège en vue de s'assurer de la qualité des DSP avant financement.

Au total, sur 188 Demandes de sous-projets évaluées par les CTE, 172 ont été classés catégorie A (approuvés), 6 catégorie B (rejetés) et 10 catégorie C (à reformuler). la répartition des SP entre les trois catégories (A, B, et C) est illustrée par la figure 3.

Figure 3 : Répartition des SP par les catégories A, B et C



### Situation des Structures Financières Décentralisées (SFD)

La signature d'accord de sous-projets avec les SFD est assujettie à la présentation d'un plan d'affaires selon le modèle CGAP qui fasse ressortir non seulement les besoins de la SFD mais, aussi les objectifs à atteindre sur les cinq (5) et surtout les politiques à mettre place pour atteindre les groupes vulnérables.



La quasi totalité des structures pressenties n'ont pas pu fournir des plans cohérents. A ce stade, parmi les 10 SFD figurant dans la liste restreinte, seules deux (2) ont pu présenter des plans d'affaires acceptables avec l'appui de l'AFDS et du Cabinet Remix.

Néanmoins, l'AFDS recrutera un cabinet pour la formation et l'appui à l'élaboration de plans d'affaires selon le modèle de CGAP. Avec cet appui, les SFD pourront présenter des plans de développement performants pour leur financement en place pour atteindre une cible plus élargie de pauvres. Le processus de sélection des SFD est toujours en cours.

#### ❑ **Contraintes identifiées**

Les principales contraintes identifiées dans la mise en œuvre de la composante peuvent être formulées ainsi qu'il suit:

- Le faible dynamisme organisationnel de certains villages cibles : Cette situation, liée au faible niveau de structuration et de formalisation des OCB, constitue une contrainte à la mise en œuvre des EPB, du fait qu'un appui institutionnel préalable est nécessaire,
- L'analphabétisme des populations : malgré les nombreuses activités d'informations/sensibilisation réalisées par l'AFDS, l'acquisition de certaines connaissances sur le projet, notamment lors de rencontres communautaires nécessitant la prise de notes, est conditionnée par l'aptitude à lire et à écrire. Or, un nombre infime de ces populations disposent de ces capacités ;
- Le faible niveau de mobilisation sociale de certains villages : Cette situation est liée à l'absence de réalisation concrète dans le passé, et à la saturation due aux nombreuses sollicitations dont les populations font l'objet de la part de multiples intervenants. Les séances d'information et de mobilisation sociale organisées par l'AFDS contribuent à lever cette contrainte ;
- L'insuffisance de personnes ressources capables d'intégrer les CGSP : Le faible niveau d'instruction des populations, renforcé par les nombreux organes mis en place dans le cadre de la structuration des OCB, réduit les possibilités de disposer de personnes ressources capables d'intégrer les CGSP, et de jouer le rôle assigné ;
- La suppression de la mise en place des Association d'Epargne et de Crédit (AEC), suite aux recommandations de la revue à mi-parcours risque de perturber le processus de reconstitution de la subvention. En effet, la mise des AEC constitue un gage de sécurité pour l'ensemble des OCB bénéficiaires d'un appui financier de l'AFDS. Bien que cette suppression renforce la responsabilité des OCB depuis le processus de mise en œuvre jusqu'à la récupération de la subvention, elle expose le Projet dans la pérennisation des activités si les OCB décident unilatéralement de ne pas récupérer la subvention.
- L'écart de temps entre la préparation et l'approbation des sous-projets peut entraîner une fluctuation des coûts. De même, les difficultés liées à la mobilisation des apports dans certaines communautés posent le problème de démarrage des sous projets. Toutes ces difficultés ont connu une accentuation du fait que la période a coïncidé avec les récoltes et la surveillance des champs.



□ **Perspectives pour 2004**

- la finalisation des financements des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vagues de sous-projets AGR;
- La poursuite du processus de préparation et de financement des sous-projets SFD,
- la poursuite du recrutement de la 2<sup>ème</sup> vague d'OAMF ;
- l'évaluation des performances des OAMF et des SFD
- le suivi et la supervision de la mise en œuvre des sous-projets ;

Comme pour la composante 1, ces perspectives s'inscrivent dans la mise en œuvre des recommandations de la revue à mi-parcours du projet, concernant la maîtrise des coûts d'accompagnement des communautés, et une meilleure intégration du renforcement des capacités des communautés dans le processus de préparation et de mise en œuvre des sous-projets.

### **3.3. Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables**

□ **Objectifs**

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités en gestion des organisations communautaires de base (OCBs) et des groupes vulnérables ciblés dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres pour améliorer l'organisation et la gestion de leur micro-finance, ainsi que la planification et la gestion de leurs activités de développement communautaire.

De manière globale, il s'agit de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'une stratégie novatrice permettant aux populations de se prendre en charge sur une période relativement plus courte que par le passé, et mettant en œuvre l'approche «Formation en Gestion à la base (FGB)» qui privilégie les capacités des communautés de base à satisfaire leurs propres besoins.

Cette composante appuie les deux Composantes 1 et 2 à travers : (i) le renforcement des capacités des communautés de base pour la gestion des micro-projets et l'accès aux services sociaux de base ; (ii) le renforcement des capacités en micro finance et en gestion d'activités génératrices de revenus.

□ **Dynamique de mise en œuvre : approche, stratégie, activités**

L'approche développée prend en compte la continuité des actions de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance locale menée auprès des populations avec les acteurs concernés et les partenaires au développement. Il s'agit, plutôt que d'imposer de l'extérieur des solutions erronées ou que les populations connaissent déjà, de promouvoir, au moyen d'une « facilitation » adaptée aux réalités locales, un processus qu'il appartient à la communauté elle-même de mettre en œuvre et de développer. Le reste des connaissances nécessaires, essentiellement techniques, peut être transmis par des spécialistes (techniciens) extérieurs à la communauté, car la plupart des connaissances nécessaires à la solution des problèmes qui se présentent doivent partir des membres et des acteurs à la base.



La stratégie est fondée sur le développement, au niveau des communautés et des groupes vulnérables concernés, de la capacité de choisir, de décider et d'exécuter leurs activités en s'appuyant sur l'utilisation des outils de formation en FGB. Ce développement de capacités se fera avec l'implication des acteurs et des structures partenaires au travers d'accords de collaboration, et de conventions de formation en gestion à la base (FGB) signés entre l'AFDS, les OCB et les structures partenaires.

L'AFDS est responsable de l'évaluation des formations FGB, du financement de celles-ci, de la mise en place de l'assistance technique et du suivi – évaluation de la mise en œuvre correcte des formations FGB.

L'année 2003 a essentiellement porté sur le test et la généralisation des outils de formation didactiques et leur traduction en langues nationales. Il s'agit de :

- ❑ **La conception des outils** qui a porté sur un package de huit modules de formation en FGB pour appuyer les composantes 1 et 2 ainsi que les activités de la composante 4 en ce qui concerne le suivi/évaluation participatif avec les communautés à la base ;
- ❑ **Les activités de formations tests** : Du 13 au 24 janvier 2003, 16 sessions de formation tests en FGB ont été organisées dans les régions. Ces sessions ont permis de tester et de valider le contenu des modules ainsi que les guides illustrés sur la passation des marchés et l'organisation et la dynamique communautaire. Au total 400 personnes ont été touchées ;
- ❑ **La généralisation et la démultiplication des formations** : Du mois d'Avril au mois de juillet 2004, les activités de démultiplications et de généralisation de la formation FGB se sont déroulé au niveau des antennes de Louga, Kolda, Kaolack et de Fatick. Dans certaines régions comme Louga et Kolda, ces activités se sont poursuivies avec les relais communautaires ; Au total 2700 personnes membres des organes de gestion des MP et SP sont touchées dont 40% de femmes et 10% de groupes vulnérables.
- ❑ **La formation des relais communautaires** : Pour appuyer la dynamique d'appropriation par le projet, plusieurs ateliers de formation des relais communautaires ont été organisés au niveau des antennes durant les mois de juin et juillet 2003. Dans chaque antenne au moins deux ateliers ont été organisés pour un total de 50 relais formés en moyenne par antenne soit 200 relais formés au niveau des quatre antennes ;
- ❑ **Le suivi/appui des communautés à la base** : Pour consolider les activités de formation auprès des communautés bénéficiaires, les formateurs FGB ont organisé, en relation avec les opérateurs des séances de suivi/appui pour vérifier l'appropriation des formations reçues par les bénéficiaires. Ces visites organisées à raison de huit jours de suivi/appui après les sessions de formation ont permis une bonne implication des relais communautaires.
- ❑ **La production des guides illustrés et d'outils didactiques simplifiés** : Sept guides illustrés ont été élaborés sur l'organisation et la dynamique communautaire, la passation des marchés communautaires, la planification participative, le marketing et la gestion financière. Ces guides qui répondent à un besoin exprimé à la base seront testés et améliorés après les sessions de formation sur le terrain. Aujourd'hui, ces guides sont disponibles et sont en phase de publication.



- ❑ **La production des fiches techniques :** Plusieurs fiches techniques ont été élaborées dans le cadre de l'appui à la composante 1 et 2. Pour la composante 1 les thèmes concernent la gestion d'une case de santé, la gestion d'un puits communautaire, l'entretien et la maintenance d'une salle de classe, la gestion d'un magasin de stockage – Pour la composante 2, la gestion d'une activité d'embouche bovine, la gestion d'une activité de production de maraîchère, la gestion d'une activité de fabrication de charrette, comment rentabiliser une AGR ?
- ❑ **Les ateliers de partage avec OAMF et OADC :** 4 ateliers de partage ont été organisés entre les formateurs FGB et les équipes des opérateurs (OADC et OAMF) au niveau de chaque région, pour une meilleure connaissance des objectifs du programme de renforcement des capacités et de la FGB, des rôles des formateurs FGB et des opérateurs, des mécanismes de coordination et de pilotage, et une meilleure implication des opérateurs dans la planification et le suivi des sessions de formation. Ces ateliers ont été l'occasion de mettre en place un pool pédagogique au niveau de chaque antenne et un pool pédagogique avec les relais au niveau communautaire ;
- ❑ **Le suivi/évaluation participatif par les communautés :** le Consultant en FGB a, rapport avec le Responsable du Suivi/évaluation, testé le manuel sur le suivi/évaluation participatif au niveau de six villages dans les régions de Louga, Kaolack et Fatick. Le test a porté sur plusieurs types de micro-projets et de sous-projets concernant la mise en place d'infrastructures, d'équipements et de services sociaux de base, et les activités génératrices de revenus (construction de latrines domestiques, construction de case de santé, construction de marché communautaire, production de maïs, et embouche bovine).
- ❑ **Résultats acquis**
  - **Un schéma d'intervention clairement défini avec l'ensemble des acteurs :** Le recensement des documents FGB, l'identification d'institutions potentielles et la constitution d'une base de données de formateurs en FGB, ont permis la mise en place d'un schéma d'intervention opérationnel et qui repose essentiellement sur la constitution de noyau de formateurs seniors et juniors au niveau des régions et zones d'intervention du projet AFDS. Aujourd'hui chaque région dispose d'une équipe de formateurs en FGB avec un point focal ou chef d'équipe. Ces équipes travaillent en étroite collaboration avec l'équipe régionale de l'AFDS et l'ensemble des opérateurs ;
  - **Des besoins de formation identifiés et des outils didactiques conçus :** Après le diagnostic participatif des besoins de formation les formateurs ont conçu sous la coordination de l'expert en renforcement des capacités les 8 modules du package prévu pour la formation des communautés. L'atelier d'harmonisation a permis de donner une forme définitive à ces modules de formation, ainsi que la définition d'un certain nombre d'outils et d'indicateurs de suivi. Aujourd'hui la première série de documents pédagogiques est prête pour la publication ;



- **Un début de responsabilisation des communautés :** Le test des outils par l'organisation de sessions de formation a donné d'excellents résultats et un réel engouement des communautés pour la formation FGB, et particulièrement dans le domaine de la passation des marchés ;
- **Un noyau de relais communautaires identifiés au niveau de chaque région par les formateurs FGB :** ces relais communautaires sont membres des OCB et sont des personnes ressources pour la prise en charge la démultiplication de l'approche à la base. Dans certaines zones, les relais communautaires ont été fortement impliqués dans l'animation des modules Conformément à la stratégie SADEC Chaque région compte en plus des formateurs juniors 6 relais capables d'animer les modules FGB à la base, portant les équipes pédagogiques de 2 à 8 formateurs ;
- **Un début d'appropriation de la démarche FGB avec les opérateurs et les relais communautaires :** la meilleure implication des OADC et des OAMF dans la planification et le suivi des activités de formation à la base a permis une meilleure cohérence des interventions. Aujourd'hui la planification des activités de formation au niveau régional se fait avec les opérateurs et les relais communautaires organisés en « Pools pédagogiques » au niveau communautaire, pour une meilleure cohérence des actions et une plus grande efficacité du programme de renforcement des capacités ;
- **La généralisation des sessions de formation FGB et l'appropriation du schéma de démultiplication par les communautés :** l'implication des relais communautaires en équipes pédagogiques comme interface pour la généralisation de la formation a permis, au-delà de l'organisation des ateliers :
  - le développement de comportements nouveaux et une plus grande confiance des communautés en leur capacité de prise en charge des MP et SP ;
  - une plus grande participation des femmes et des groupes vulnérables à la conception et à la mise en œuvre des MP et SP ;
  - une prise de conscience par les communautés de l'importance de leur rôle dans la planification et la conduite de leurs activités ;
  - la maîtrise des procédures et outils nécessaires à la bonne gestion des OCB ;
  - l'organisation par les communautés de la passation des marchés liés à leurs projets ;
  - une meilleure cohésion sociale et entente entre membres d'une même organisation et entre communautés villageoises dans les zones d'intervention du projet ;
  - une appropriation du schéma de démultiplication par les communautés à travers les restitutions villageoises et les visites de suivi/appui.
- **La formation des relais communautaires en FGB et le développement des compétences à la base :** Le renforcement des capacités des relais communautaires est un des objectifs fondamentaux de la phase de généralisation. En tant que membres des CASF, les relais ont été préparés pour prendre en charge le programme à la base Aujourd'hui, Il existe des noyaux de gestionnaires à la base spécialisés en gestion organisationnelle, en passation des marchés, en gestion financière, en planification. etc. . ceux-ci ont bénéficié de 8 ateliers de formation des formateurs des relais en FGB dans quatre des régions d'intervention du projet ;



- **Les besoins complémentaires identifiés :** L'organisation de visites de suivi/appui au niveau des communautés qui ont participé à la formation a permis d'identifier les besoins complémentaires de formation.  
Certains de ces besoins sont prises en charge à travers les fiches techniques ; d'autres feront l'objet d'ateliers de conception avec les formateurs seniors. Ces visites de suivi qui se font avec l'implication des relais communautaires et des opérateurs OADC ou OAMF selon les cas, devront permettre de consolider l'appropriation des outils et l'identification d'autres besoins de formation complémentaires ;
- **Le développement de fiches techniques :** Pour appuyer les micro- projets et sous-projets, la conception de 20 fiches techniques par les formateurs FGB dont 10 fiches pour chaque composante a démarré. Ces fiches seront validées par les communautés et finalisées avant d'être vulgarisées avec les opérateurs et les CASF ;
- **L'organisation d'ateliers de séances d'animation et de test sur le suivi/évaluation participatifs :** Au moins dix séances d'animation ont été organisées au niveau des villages cibles du projet pour initier les communautés à la définition de leurs indicateurs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leurs activités.

#### □ **Contraintes identifiées**

Les principales contraintes identifiées sont liées à :

- la maîtrise du calendrier de formation et la planification des sessions de formation ;
- la démultiplication des supports pédagogiques au niveau des antennes ;
- l'organisation des sessions de démultiplication et de restitution par les opérateurs liés souvent au manque de supports de communication ;
- l'absence de personnes ressources dans certaines localités qui s'explique par le fort taux d'analphabétisme des bénéficiaires ;
- la gestion des relais communautaires à la base.

#### □ **Leçons capitalisées**

Les leçons capitalisées peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- ⇒ Le renforcement de la dynamique organisationnelle à la base et l'appropriation rapide des contenu des modules ;
- ⇒ La valorisation des compétences locales avec l'implication des relais communautaires formés en FGB dès le départ ;
- ⇒ L'importance des séances de restitution et de suivi appui au niveau des communautés villageoises ;
- ⇒ L'importance d'utiliser l'alphabétisation fonctionnelle comme moyen d'accompagnement de la formation et la nécessité de la traduction en langue locale dès le départ ;
- ⇒ La forte capacité des communautés à définir leurs indicateurs ;



- ⇒ Le rôle démultiplicateur des relais communautaires et leur utilisation comme moyen de pérennisation des activités.
- ⇒ La prise en compte des calendriers saisonniers pour ne pas mener les sessions de formation en FGB pendant la période hivernale en vue d'une bonne participation des bénéficiaires.

□ **Perspectives pour 2004**

- ✓ La Poursuite de la généralisation et de la démultiplication de la formation en FGB ;
- ✓ La capacitation des relais communautaires à travers des ateliers de formation des formateurs et de recyclage ;
- ✓ L'Organisation de sessions de formation sur le suivi- évaluation participatif par les communautés ;
- ✓ La capitalisation de la SADEC et la diffusion des manuels AFDS ;
- ✓ L'organisation de visites d'échange communautaires ;
- ✓ La traduction des guides et outils didactiques en langue nationale,
- ✓ La vulgarisation des fiches techniques ;
- ✓ L'organisation des séances de restitution démultiplication avec les opérateurs et les relais communautaires ;
- ✓ L'organisation de sessions de formation et de recyclage de relais communautaires
- ✓ Le renforcement des capacités des CAF;
- ✓ La poursuite du renforcement des capacités des SFD ;
- ✓ La démultiplication de la formation sur le suivi- évaluation participatif par les communautés.

### **3.4. Composante 4 : Suivi de la pauvreté**

Cette composante va améliorer la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté, aussi bien en référence à ce projet en cours que par rapport aux efforts d'allègement de la pauvreté en général. Elle sera mise en œuvre par la Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du MEF, la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnelle des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du MFDSN, la Direction de la Prévision et de la Statistique et la Direction Générale de l'AFDS. Elle comprend deux sous composantes :

#### **3.4.1 Sous-composante 4.1 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages**

□ **Objectifs**

Cette sous-composante vise : (i) la mise en place d'un système permanent de collecte et d'analyse de données sur la pauvreté et de suivi des performances dans la réduction de l'incidence de la pauvreté, (ii) la réalisation d'une enquête sur les ménages, la réalisation de deux enquêtes légères qui fourniront les données de base et les indicateurs de mesure des standard de vie, une cartographie de la pauvreté ainsi que des enquêtes qualitatives et des évaluations participatives de la pauvreté. Le deuxième objectif est mise en œuvre dans le cadre de conventions signées entre l'AFDS et les structures impliquées dans la mise en œuvre de la composante (CS-MEF, CS-MFDSSN, DPS).



□ **Mise en place du système d'information sur la pauvreté**

Les études engagées en 2002 dans le cadre de la mise en place du système d'information sur la pauvreté ont été poursuivies en 2003 par le recrutement d'un consultant, et la réalisation d'une étude portant sur la définition de l'architecture générale du système. La réalisation de cette étude était prévue en quatre phases suivantes : (1) Analyse des besoins ; (2) Orientations techniques ; (3) Conception du futur système ; (4) Elaboration des Dossiers d'appels d'Offres pour les quatre entités concernées par le système. Les réalisations enregistrées sont les suivantes :

- ❖ L'audit diagnostic des besoins et ressources informationnelles qui a fait l'objet d'un premier rapport diagnostic validé par le Groupe de Coordination du Système d'Information sur la Pauvreté (GC-SI) ;
- ❖ des exercices de concertation du GC-SI, permettant de disposer d'une grande partie des informations émanant des différentes entités et une esquisse du contenu de la future banque de données sur la pauvreté (Catégories informationnelles retenues pour la base de données : indicateurs, projets, intervenants, communautés et publications) ;
- ❖ la définition des prérogatives de chaque entité quant aux modalités de fournir à la base de donnée centrale, les différentes rubriques des catégories informationnelles, de même que les formats dans lesquelles ces données seraient produites, leur périodicité, leur niveau de couverture (national, régional, départemental, etc..) ;
- ❖ la conception d'une grille de perception ayant pour objectif de décliner la ou les vues, à travers lesquelles, chaque entité veut percevoir les données de la base dont elle a besoin (soit telles que produites, soit moyennant un retraitement, une consolidation etc.) ;
- ❖ la définition, suivant les types d'échanges et les flux informationnels identifiés, des orientations techniques quant à l'architecture du futur système d'information. Il a été ainsi défini des scénarii détaillés pour chacune des solutions d'architectures afin d'orienter le Groupe de Coordination (GC-SI) mis en place pour piloter l'étude, dans le choix judicieux de la solution. Ce volet est déjà bouclé et le deuxième rapport d'orientation technique a été soumis par le consultant et validé par le Groupe de coordination.

La mission de Revue à mi-parcours du projet en juin 2003, a été l'occasion d'une rencontre entre le GC-SI et l'équipe de la mission, permettant ainsi de noter les avancées sur le processus, et prendre un certain nombre de décisions en vue d'accélérer le processus la mise en place des sous-systèmes. En terme d'activités, il s'agit de : (i) la finalisation de la plateforme technique devant être respectée par tous les sous-systèmes pour assurer leur communicabilité immédiate et leur intégrabilité à terme ; (ii) le développement du modèle d'architecture du SI qui permet d'éviter un « système central », et (iii) la préparation des DAO-SI pour les différents sous-systèmes en commençant pas celui de l'AFDS.

Les DAO SI et Equipement sont en cours de préparation par le consultant.



□ **Etat d'exécution des conventions : DPS, MEF, MDS**

L'objectif d'amélioration de la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté qui se réfère aussi bien au projet qu'aux efforts de réduction de la pauvreté au niveau national, présente quatre niveaux d'opérationnalisation : (i) la Direction Générale de l'AFDS; (ii) la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnelle des Projets et Programmes de lutte contre la Pauvreté du MFDSSN ; (iii) la Cellule de Suivi stratégique du Programme de lutte contre la Pauvreté du MEF ; et (iv) la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS).

La mise en oeuvre de ces volets du projet se fait à travers des conventions signées entre l'AFDS et ces structures. Un rapport détaillé est disponible pour chaque structure.

➤ **Convention AFDS/MEF (DPS) pour la réalisation de l'ESAM II**

Cette deuxième convention signée en décembre 2001, pour un montant de 1 320 552 428 FCFA, couvrant la période 2001-2004, a été mise en place pour couvrir la réalisation de la deuxième Enquête Sénégalaise auprès des Ménages – ESAMII, l'équipement de l'Observatoire des conditions de vie des populations, la mise en place d'une base de données (milieu urbain/rural) et d'un tableau de bord des indicateurs sociaux, la réalisation d'enquêtes de suivi, et l'élaboration d'une Matrice Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC).

Depuis son entrée en vigueur un montant de 1 200 948 730 FCFA destiné essentiellement aux activités relatives à l'ESAM, a été décaissé (soit un taux de décaissement de 91%). Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport de la DPS.

➤ **Convention AFDS – Cellule de Suivi du MEF**

Dans le cadre de cette convention (N° 03B/2002), la Cellule de suivi du MEF devra mettre en place le sous-système informatisé de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, des outils d'aide à la décision en matière d'analyse de la pauvreté, un portail sur le développement du Sénégal, ainsi que la production de divers documents qui rendent compte des performances de la politique de réduction de la pauvreté.

Signé le 18 mars 2003 pour un montant de 1 159 968 676 FCFA pour la période 2003 - 2004, les dépenses y relatives s'élèvent à 202.113.619 FCFA, soit un taux de décaissement de 17%. Ces dépenses sont réparties en aménagement et installations, en équipements (véhicules, matériel et mobilier de bureau, matériels informatiques), et en formations/sensibilisations pour la vulgarisation du DRSP (voir les réalisations dans le rapport bilan de la Cellule.

➤ **Convention AFDS – Cellule de Suivi du MDSSN**

L'objet de cette convention est de permettre, par les services de la Cellule de Suivi et de Coordination Opérationnels du MDSSN, (i) la mise en place d'un système fonctionnel de coordination et de suivi des projets/programmes de lutte contre la pauvreté doté d'une base de données en milieu rural et urbain, (ii) l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets/programmes à travers des rencontres de partage et cadres de partenariat, (iii) la supervision des activités des projets sur le terrain, (iv) la mise en oeuvre d'une stratégie de



communication entre les projets de lutte contre la pauvreté, (v) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans le suivi des expériences de lutte contre la pauvreté.

Suite aux différents échanges et discussions sur le contenu, la convention (N° 04B/2002) a été signée le 12 mai 2003 pour un montant de 218 000 012 FCFA pour la période 2003-2004.

Au 30 septembre 2003, la Cellule de Suivi du MFDSSN n'a pas encore engagé de dépenses.

### **3.4.2. *Sous-composante 4.2 : Gestion du projet / Revue des fonctions transversales de soutien aux opérations***

#### **□ Le démarrage des activités dans la région de Dakar**

L'Antenne Régionale du Fonds de Développement Social de Dakar (ARFS/Dakar) a vu le démarrage effectif de ses activités au mois de janvier 2003 suite au CRD spécial de lancement qui s'est tenu le 30/12/2002. Plusieurs activités ont été menées depuis cette date pour sa mise en place opérationnelle, et stratégique. Les principales sont les suivantes :

##### Au plan fonctionnel :

- les prises de contact et les réunions d'information avec les autorités locales et les chefs de service régionaux et la collecte documentaire ;
- la prospection et l'identification des locaux devant abriter l'antenne et la signature du contrat de bail ;
- le suivi et la réception des travaux, mobilier, et équipement informatique, le réabonnement par le SAF en eau, téléphone et électricité, et le recrutement de la société de gardiennage.

##### Au plan opérationnel :

- L'élaboration et la finalisation du document de stratégie d'implantation du projet dans la région de Dakar ;
- La sélection et la signature du contrat de l'OEPP par la Direction Générale ;
- L'organisation de la campagne d'information et de sensibilisation des populations de Yènne , de Sangalkam, de Yeumbeul Nord, et de Yeumbeul Sud ;
- La réalisation des EPP dans les communautés rurales et communes d'arrondissement (Yènne , de Sangalkam, de Yeumbeul Nord, et de Yeumbeul Sud). Au total trente six (36) rapports d'EPP ont été soumis à l'AFDS pour validation.



## □ Communication

### Objectifs

Les objectifs généraux de la stratégie de communication sont de: (i) assurer une dissémination de l'information sur l'AFDS, ses objectifs, activités et mécanismes d'accès à ses ressources, (ii) assurer une large circulation de l'information entre les acteurs du projet ; (iii) susciter la participation des acteurs existants et potentiels aux activités de l'AFDS afin de contribuer à une meilleure prise en charge des objectifs de lutte contre la pauvreté.

Pour l'année 2003, les objectifs tels que définis dans le plan d'action sont de :

- Faire connaître les missions, attributions et stratégies de l'AFDS auprès de ses partenaires en intégrant la catégorisation des acteurs par des produits d'information de qualité ;
- Valoriser et capitaliser les acquis et expériences des Communautés de Base en matière de conception et mise en œuvre des micro-projets et sous-projets ;
- Renforcer les capacités des acteurs de l'AFDS.

### Dynamique de mise en œuvre : approche, stratégie, activités

En adéquation avec ses objectifs, ses principes de transparence et d'objectivité, son approche basée essentiellement sur la demande et le faire - faire avec une forte implication des bénéficiaires, du secteur privé, des ONG et de la société civile, la communication joue un rôle important dans l'atteinte des missions assignées au Projet. Dans ce cadre, l'AFDS privilégie la communication dite « Communication au service du développement » à travers un processus d'information, de dialogue, de concertation permanente entre les techniciens du développement et les acteurs à la base d'une part et entre les acteurs à la base d'autre part. Elle est composée des trois volets complémentaires qui permettent de prendre en charge toutes les catégories d'acteurs et intègre leurs besoins d'information et de communication. Il s'agit de : (i) la communication sociale, (ii) la communication institutionnelle, et (iii) la communication éducative.

La dynamique de mise en œuvre est très opérationnelle. En tant qu'activité transversale la communication accompagne par conséquent toutes les activités du projet. A partir de la stratégie multimédia de communication, les actions prévues appuient les différentes activités des composantes de l'AFDS aussi bien au niveau national qu'au niveau des antennes régionales pour une meilleure prise en compte des exigences de la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'AFDS. Un plan de communication est conçu et mis en œuvre à cet effet pour chaque activité . Il permet de mieux prendre en considération les objectifs spécifiques de chaque activité à toutes les phases de réalisation en amont et en aval.

L'analyse des besoins d'information et de communication des acteurs de l'AFDS et leur catégorisation ont permis d'adopter une **approche multimédia** dans la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale. Pour ce faire, il est combiné des supports visuels tels que boîte à images, affiches, livrets techniques illustrés, guides illustrés ; des supports audio telles que des cassettes audio et des émissions de radio rurale interactive ainsi que des supports écrits tels que dépliants, plaquette de présentation et bulletin de liaison.



L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de communication s'inscrit parfaitement dans cette dynamique avec la mise en place d'un site Web transactionnel et régulièrement mis à jour.

Pour ce qui est des Communautés à la Base, cibles privilégiées du Projet Fonds de Développement Social, la communication directe avec l'usage de supports visuels et la radio constituent les principaux canaux de communication. C'est aussi à travers la mise en place des comités villageois d'animation et de formation que la sensibilisation est faite. Ce qui fait de ces derniers des acteurs à part entière du système de communication d'où la visibilité et la bonne articulation entre la communication et le renforcement des capacités.

### **Résultats acquis**

Les résultats sont définis en termes qualitatif et quantitatif.

#### **Au plan qualitatif :**

- une meilleure connaissance des missions, objectifs, stratégies et dynamique de mise en œuvre du Projet Fonds de Développement Social par toutes les catégories d'acteurs;
- La mobilisation sociale des bénéficiaires et acteurs de l'AFDS autour de ses objectifs mais particulièrement autour de ses principes majeurs que sont : la transparence, le traitement équitable des dossiers, la recherche permanente de l'efficacité et du rapport coût- efficacité. Cet élément fondamental est perceptible à travers tout le processus de conception et de mise en œuvre des micro et sous projets des communautés à la base comme en atteste la gestion du dossier « passation des marchés par les communautés » ;
- le positionnement stratégique de l'AFDS dans l'environnement de la lutte contre la pauvreté au Sénégal en particulier et du développement économique et social en général comme en atteste la participation active de l'AFDS aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
- la visibilité de l'AFDS perceptible à travers une bonne couverture médiatique de toutes ces activités en fonction des médias ciblés aussi bien au niveau national et international qu'illustre la grande qualité des documents présentés ; ( presse book – Afrique magazine international- télévision nationale - radios) ;
- une dynamique communautaire d'appropriation du Projet par les communautés de base « cas de l'initiative des populations d'un village de Arafat);
- une volonté accrue des décideurs institutionnels toute catégorie d'acteurs confondue à associer l'AFDS par la spécificité de son approche à tous les événements majeurs ayant trait au développement durable au Sénégal. Ce fait est très perceptible aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

#### **Au plan quantitatif :**



- En terme de campagne de communication multimédia : 56 journées d'information - de communication et de mobilisation sociale organisées au niveau de tous les chefs lieux de communauté rurale entre août et novembre 2003, 4 au niveau des Communes urbaines ciblées et 2 au niveau des communes d'arrondissement pour les cinq premières régions d'intervention du projet .Plus de 900 villages ont été touchés dans les régions de Louga, Kaolack, Kolda, et Fatick, ainsi que 37 villages et 30 quartiers de la région de Dakar ;
- Les cérémonies de lancement officiel des premiers micro-projets et sous-projets organisées en mai 2003 ont été des moments d'information mais surtout de communication et de mobilisation sociale pour s'inscrire dans la participation et l'appropriation communautaire. Ces cérémonies ont été précédées par plusieurs séances d'information et de communication qui ont touché environ 2500 personnes ;
- Dans la dynamique de mise en place du réseau de Communication inter communautaire, 33 Comités d'animation, de sensibilisation et de formation ont été mis en place au niveau communautaire facilitent la démultiplication de l'information à la base. Véritable relais communautaires, les membres sont issus du terroir et choisis librement par les différentes communautés ;
- Plusieurs produits d'information réalisés pour accompagner les activités d'information, de communication, et de mobilisation sociale : ces produits d'information et supports de masse sont composés essentiellement d'articles de presse dans les trois quotidiens les plus lus que sont Le Soleil, Sud Quotidien et Walfadjiri. Ils reflètent le partenariat établi avec la presse écrite d'une manière générale ;
- Par ailleurs, la banque d'images exploitée a permis de réaliser des documentaires de 15 à 20 mn sur les cinq événements majeurs de l'AFDS depuis sa mise en place. De même, plusieurs supports de communication de masse ont été réalisés et ont donné des résultats probants en termes d'appropriation et de mobilisation sociale, comme exemple utilisé en tant qu'outils de communication à la base.

### **Leçons capitalisées**

- ⇒ Les effets positifs de la communication directe. Elle s'est traduite par l'organisation de journées d'information, de communication et de mobilisation sociale au niveau de toutes les communautés rurales. Avec une catégorisation sociale en termes de représentativité des acteurs à la base, l'AFDS a pu s'implanter sur le terrain et engendrée ainsi une mobilisation sociale. La bonne tenue de ces activités de communication est accompagnée de l'utilisation de supports de communication de masse tels que les tee-shirt et casquettes qui ont des effets positifs dans la mobilisation sociale ;
- ⇒ L'efficacité des illustrations et Affiches : en raison du taux d'alphabétisme peu élevé dans les zones d'intervention, les illustrations ont pu faciliter la compréhension des missions et mode d'intervention du Projet. Les illustrations favorisent la participation des populations qui n'hésitent pas à donner leur commentaire et valider ainsi les images produites. Leur feedback participe ainsi au renforcement de leurs capacités. ;



- ⇒ La radio, canal de communication privilégié : les communautés à la base apprécient à leur juste valeur la retransmission de leurs activités par le canal de la radio. Les différentes séances de travail effectuées sur le terrain confirment cette donne où elles disent où non avoir suivi le reportage. Toutes les activités de l'AFDS sont retransmises par la radio. En raison de la diversité des stations, le choix de la couverture est réalisé en fonction de l'accessibilité par les communautés de base.
- ⇒ L'efficacité des produits audiovisuels : la projection des documents audiovisuels au niveau de la base permet aux communautés de donner leur feedback et aux autres bénéficiaires potentiels de capitaliser les expériences. Un échange fécond s'instaure entre acteurs à la base sur les questions de développement qui les préoccupent tous.

#### □ Passation des marchés

##### Objectifs et éléments de base

La passation de marchés est l'une des activités transversales de soutien aux activités de l'Agence et des communautés dans le cadre du projet. Les principes majeurs visés par la passation des marchés sont l'économie, la transparence, la compétitivité, la célérité, l'équité, la rigueur dans la simplicité.

L'objectif de la passation des marchés est d'assurer de façon efficace et performante la planification et l'acquisition de biens et services aussi bien dans la passation de marchés de biens et services pour le compte de l'Agence, que dans le cadre des micro et sous projets communautaires ainsi que leur suivi / évaluation. Cet objectif doit être réalisé dans les meilleures conditions de qualité, de prix, de délai et de services et en conformité avec le manuel de procédures et les directives simplifiées en passation de marchés pour les communautés de base de l'IDA. Cet objectif suppose un support technique nécessitant un niveau minimum pour les acteurs qui l'exercent au niveau communautaire.

Pour les marchés communautaires, l'objectif principal de la passation des marchés sont entre autres, d'initier, de transférer des compétences et des outils aux communautés de base, pour leur permettre une maîtrise des procédures et mécanismes d'offres de travaux, fournitures et services en vue d'une appropriation de tout le processus.

L'approche participative est le credo du processus de mise en œuvre des Micro-Projets et sous projets au niveau communautaire. Ce modus operandi a été mis en pratique dans tous les micro projets réalisés par les OCB.

##### Processus de mise en œuvre et indicateurs de passation des marchés

Au niveau central, les activités en passation de marchés ont concerné la période de mise en place du Projet (activités de réhabilitation et d'équipement du siège et des antennes), le démarrage des activités des composantes 1 et 2 sur le terrain avec : (i) le recrutement des cabinets chargés des évaluations participatives de la pauvreté (EPP), (ii) le recrutement de la première vague des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC), (iii) le recrutement de la première vague des Opérateurs d'Appui à la Micro finance (OAMF) ainsi que des Structures Financières Décentralisées (SFD), et (iv) le recrutement de consultants individuels en appui au Projet. D'autres activités ont été menées. Elles portent essentiellement sur:



- L'appui technique apporté dans le cadre de l'exécution des différentes conventions signées entre l'AFDS et la Cellule de suivi du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Développement Social et de la Direction de la Prévision et de la Statistique, par le Spécialiste Principal en passation de marchés, dans la préparation de leur plan de passation de marchés et dans l'acquisition de biens et services (acquisition de véhicules, mobilier, matériel bureautique, et informatique)
- Le lancement de Sollicitations de Manifestation d'Intérêt par la presse au niveau national pour obtenir un registre d'entrepreneurs, de consultants, de fournisseurs et autres prestataires, devant permettre la sélection de la première vague des maîtres d'œuvre et entrepreneurs pour l'exécution des marchés communautaires.
- La finalisation du manuel didactique illustré à l'intention des acteurs à la base (OCB, Comités technique du micro projet, autres bénéficiaires du projet). L'Agence prévoit de procéder à une reproduction du guide en vue de sa dissémination. Ce Manuel illustré permettra de mieux vulgariser et maîtriser les procédures simplifiées de passation de marchés.

Le tableau ci-après donne quelques indicateurs significatifs sur les délais relatifs aux processus de passation de marchés.

**Tableau d'analyse des résultats en passation de marchés de l'Agence**

| Numéro | Typologie des marchés               | Nombre de marchés par type de passation | Durée moyenne du processus de passation de marché | Durée moyenne des demandes de non objection    |
|--------|-------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1      | AON pour marchés de biens           | 13                                      | 104 jours                                         | 14 jours                                       |
| 2      | AON pour marchés de travaux         | 4                                       | 64 jours                                          | Sans objet                                     |
| 3      | Sélection de Consultants firme      | 22                                      | 165 jours                                         | 20 jours EPP<br>19 jours OADC<br>24 jours OAMF |
| 4      | Sélection de Consultants Individuel | 92                                      | 17 jours                                          | 15 jours                                       |

AON : Appel d'Offres National

DDP : Demande de propositions pour la Sélection de Consultants

COT : Dossier de cotation

D'une manière générale, l'IDA a donné suite aux différentes demandes de non objection dans un délai acceptable qui est en moyenne de 15 jours, comme constaté dans le tableau ci-dessus.

Par contre la durée moyenne du processus de passation des marchés pour la sélection de consultants firmes nous semble un peu long ; il est de cinq mois et demi. Sur ce plan les performances de l'Agence en matière de passation de marchés peuvent être améliorées pour permettre un bon taux de décaissement avec la fin du processus de la revue préalable pour les marchés de consultants.



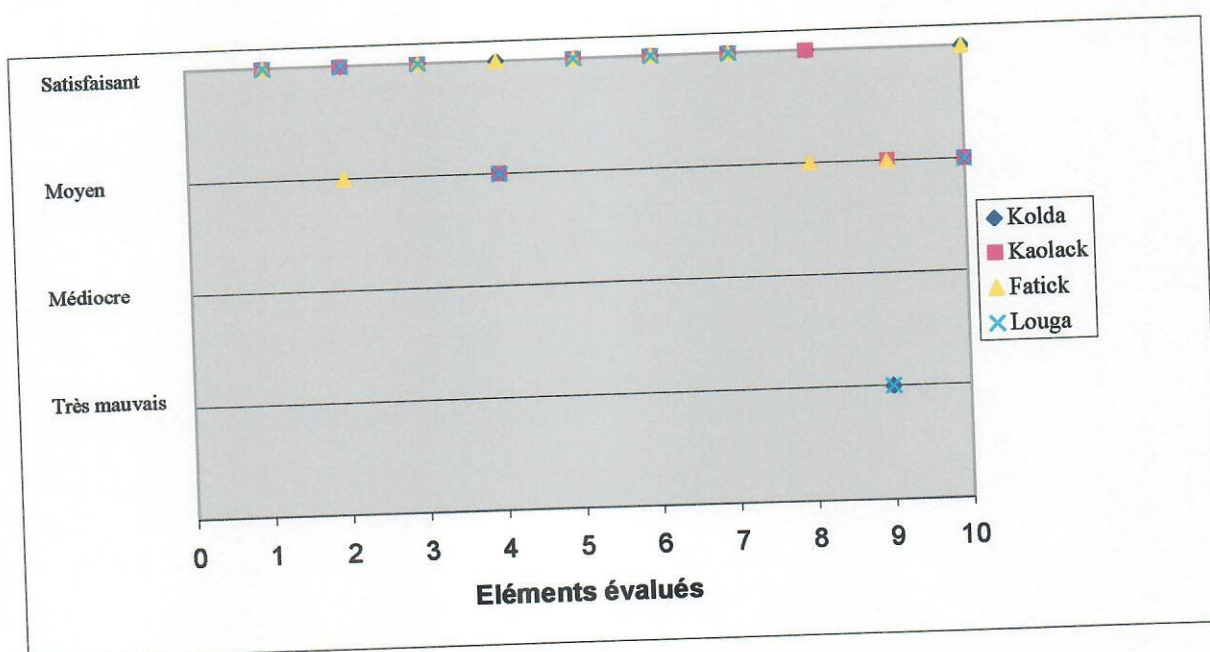
Au niveau communautaire, les communautés ont elles-mêmes menées toutes les activités de passation de marchés avec l'appui des Spécialistes en passation de marchés, depuis le choix du maître d'œuvre pour les accompagner dans l'exécution de leur micro projet jusqu'à l'équipement des infrastructures construites.

Les projets de construction et équipement de salles de classes, de magasin céréalier ou de cases de santé, ont permis aux Comités Techniques de mise en œuvre de mettre en pratique les différents types de passation de marchés apprises en formation FGB (recrutement de maîtres d'œuvre, d'entrepreneurs, de fournisseurs).

Le suivi des chantiers à travers des outils simples de vérification de dosage, de contrôle d'implantation, de vérification de la qualité des matériaux et le suivi de planning organisationnel et d'exécution par les membres du CTMO.

Une évaluation effectuée par le Spécialiste principal en Passation des Marchés de l'AFDS en novembre 2003 sur la capacité des OCBs à la Passation des marchés a donné les résultats indiqués dans la figure suivante :

Figure 4 : Evaluation de la capacité des OCBs à la Passation des marchés



### Légende

- |                                                   |                                                               |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 1 : Maîtrise Procédures AO en général             | 6 : Transparence du processus                                 |
| 2 : Maîtrise Procédure Cotation en général        | 7 : Absence d'ingérence politique ou autre forme              |
| 3 : Maîtrise procédure recrutement Maître d'œuvre | 8 : Réclamations enregistrées                                 |
| 4 : Suivi du chantier                             | 9 : Archivage des dossiers                                    |
| 5 : Initiatives anti-corruption                   | 10 : Appropriation du micro/sous projet par les bénéficiaires |



Cette évaluation montre une maîtrise de façon générale des procédures de passation des marchés par les communautés, de recrutement de la main-d'œuvre, de la transparence des procédures et de la non ingérence politique niveau satisfaisant des OBCs dans la passation des marchés. Le seul problème rencontré réside dans l'archivage des dossiers, qui sera vite jugulé par la mise à disposition de malle pour la conservation des dossiers au niveau de chaque village, et la sensibilisation des population à l'utilisation des ces malles.

### **Résultats acquis**

L'ensemble de ces activités ont permis d'obtenir des résultats pertinents en matière de passation des marchés :

- ❖ Une liste de prestataires de services constituées de consultants, fournisseurs, entrepreneurs et tacherons à la disposition de chaque OCB
- ❖ Une meilleure appropriation des Micro et Sous-Projets par les bénéficiaires
- ❖ L'accroissement significatif des capacités techniques et des compétences des communautés (suivi de chantier et archivage des dossiers)
- ❖ L'économie, la rapidité et la transparence réalisées dans la mise en oeuvre des Micro-projets
- ❖ La bonne maîtrise des procédures simplifiées de passation de marchés (appel d'offres, consultation restreinte, recrutement de Maître d'œuvre).
- ❖ Le passage d'un mode de contrôle à priori à un mode de contrôle à posteriori suite au satisfecit de la Banque Mondiale sur les capacités de l'Agence en passation des marchés.

### **Contraintes identifiées**

Les contraintes identifiées peuvent être notées au niveau communautaire et au niveau central :

#### **Au niveau communautaire**

L'une des principales difficultés observées relève de l'analphabétisme des communautés : la plupart des membres du CTMO principal acteur de la passation de marchés ne savent ni lire ni écrire en français. Il se pose dès lors un problème d'appréciation des contenus des dossiers de soumission au moment de l'évaluation des offres. Au cours de l'évaluation, l'intégralité de chaque dossier doit être traduit pour que les membres du CTMO puissent l'évaluer. Le renforcement de capacités dirigé par le maître d'œuvre est tout aussi difficile faute d'instruction de ses interlocuteurs.

La deuxième contrainte identifiée est liée à la mobilisation de la contrepartie des communautés. Très souvent formulée en nature, la contrepartie doit être mobilisée par la communauté au fur et à mesure de l'avancement du chantier ; l'expérience ayant montré que les pertes sont immenses lorsque les matériaux sont stockés à l'avance. Au moment de l'exécution, les populations se sont désengagées laissant aux seuls membres du CTMO le soin de mobiliser cette contrepartie. Les retards accusés par les entrepreneurs sont en grande partie imputable à la non mobilisation des communautés dans la mise en place de cette contrepartie.



La troisième contrainte réside dans les multiples descentes au niveau communautaire inhérentes à une bonne supervision de toutes les étapes du processus de passation des marchés, mais qui nécessitent par ailleurs une disponibilité de la logistique qui n'est pas souvent évidente avec toutes les actions de suivi que mène l'Antenne Régionale. S'y ajoute l'impraticabilité des voies de communication pendant l'hivernage qui rend l'approvisionnement et par conséquent l'exécution des chantiers difficiles.

Enfin, nous avons perçu dans plusieurs cas la difficulté de mobilisation à temps et de la disponibilité de la main d'œuvre locale, consécutif au démarrage des chantiers en pleine période de préparation des champs et / ou de commercialisation des produits agricoles ;

#### Au niveau central

- L'appui technique apporté aux différentes cellules du Projet (Cellule du Ministère du Développement Social, Cellule du Ministère des Finances, Direction de la Statistique) dans le domaine de la passation des marchés mobilise du temps additionnel supplémentaire pour le SPPM. ;
- Au niveau du siège, la durée assez longue du processus de passation de marchés des Opérateurs d'appui au développement communautaire et des Opérateurs d'appui à la micro finance dont le montant estimé des contrats dépasse le seuil de la revue à priori
- Le niveau de l'agrégat faible et non adapté pour l'AFDS ;
- Les procédures de sélection des SFD non adaptées aux dossiers types de Sélection de Consultants de la Banque Mondiale.

#### Améliorations nécessaires

En vue d'assurer une bonne appropriation par les communautés de base des procédures de passation et d'exécution des marchés, il est impératif que certaines améliorations soient apportées au dispositif en vigueur.

- La prise en compte des calendriers saisonniers dans la mise en œuvre des activités des MP et SP : par exemple, une pause pourrait être observée pour la mise en œuvre de MP de construction et de fonçage pendant les mois d'août et de septembre qui sont des périodes non favorables pour les activités de mise en place d'infrastructures ;
- Le renforcement des capacités des communautés de base aux techniques simplifiées de suivi de chantier en utilisant des supports illustrés. Le module sur le suivi-évaluation participatif en cours de préparation constitue un bon outil ; De même, l'AFDS pourrait prévoir dans les termes de références des maîtres d'œuvre l'obligation de renforcement de capacité des communautés de base en technique de suivi de chantier ;
- La prise en charge globale des frais pour les déplacements des responsables des comités de gestion préposés aux retraits des fonds pour le règlement des entrepreneurs, fournisseurs et autres ;



- Le contrôle rigoureux des commissions d'achat pour les Sous Projets d'embouche et banques céréalières par les Opérateurs d'Appui, et au besoin, impliquer les animateurs dans ces commissions, pour renforcer la transparence du processus.
- La prise en compte dans les termes de références des OAMF, l'obligation d'avoir des ressources humaines ayant des compétences en infrastructures communautaires (préparation de plans de masse, devis quantitatif et estimatif, connaissance en maintenance et en entretien d'infrastructures communautaire)

□ **Gestion administrative et financière**

**Gestion administrative**

Cette partie traitera de deux sous rubriques : la situation des agents et celle des assurances.

a) **Situation des agents**

Le terme agents plutôt que personnel est employé volontairement pour marquer le statut particulier de ceux qui travaillent à l'Agence. En effet, comme le montre le tableau, nous trouvons les cadres et les agents d'appui. Tous ont un statut soit de consultant (cadres) soit de prestataires de services. Le tableau suivant indique la masse salariale par catégorie d'agents :

**Tableau de la masse salariale par catégorie d'agents :**

| Catégorie d'agent   | Montant annuel | Observations             |
|---------------------|----------------|--------------------------|
| Cadres              | 234.997.000F   | Tous sites confondus     |
| Personnel d'appui * | 26.722.500     | Servant au Siège         |
| Personnel d'appui * | 13.200.000     | Servant dans les régions |

\* Le personnel d'appui est rémunéré sur les ressources de la contrepartie.

Au 30 novembre 2003 l'Agence emploie 25 cadres et 17 agents d'appui. Tous les membres de l'équipe disposent, au Siège, d'un dossier contenant les documents de base relatifs à l'Etat Civil, le Curriculum Vitae, la copie de la Carte Nationale d'Identité, la copie des diplômes obtenus, les différents postes occupés, l'extrait de casier judiciaire.

En outre, tous les événements concernant l'agent durant son temps d'emploi, comme les congés, la maladie, les sanctions positives ou négatives figurent au dossier ; ce dernier est actualisé en permanence .

b) **Les assurances**

Pour les besoins de son activité l'Agence a souscrit diverses assurances :

- La première concerne la prise en charge médicale des agents. Du fait du système de couverture souhaité, la sélection de la société attributaire du marché s'est faite par cotation. Le coût annuel du contrat est de **26 millions FCFA**, montant qui peut varier selon les départs, les arrivées ou les naissances.



En effet, le système du tiers payant présentait le plus d'avantages pour les assurés dans la mesure où, en principe l'assuré ne décaisse pas, il bénéficie d'une prise en charge qui lui permet d'aller consulter un praticien agréé par la compagnie, se faire délivrer des médicaments auprès d'un pharmacien, lui aussi agréé, le tout sans bourse délier.

La prise en charge n'étant pas intégrale, l'assuré, à la réception de l'état des frais avancés par la compagnie, se voit imputer 20% du coût total des prestations médicales ou pharmaceutiques sur ses honoraires.

- La seconde assurance souscrite concerne les véhicules, sous ce vocable il faut inclure les motocyclettes. Le parc automobile comprend 11 voitures dont six tout terrains de marque Toyota, un de marque Mitsubishi, un de marque HYUNDAI, deux berlines de marque Peugeot et un véhicule double cabine de marque Toyota, à cela s'ajoutent sept motocyclettes. L'ensemble du parc se répartit entre le siège et les antennes. Le coût annuel du contrat est de 12.012.568F CFA.

Toutes les composantes de ce parc bénéficient d'une assurance tout risques et les prestations de l'assureur, jusqu'à date, sont satisfaisantes.

- La troisième couvre les individuels accidents des agents. Les activités de terrain étant nombreuses, cela entraîne également des déplacements et donc des risques potentiels d'accidents qui peuvent survenir lors desdits déplacements.

Pour faire face à cette éventualité, l'Agence a donc souscrit une assurance qui prend en charge ces situations. Par exemple, s'il y a des interventions chirurgicales suite à un accident, leur coût est pris en charge, de plus, s'il y a une invalidité, celle-ci sera compensée, après détermination du taux par l'expert. Le coût annuel du contrat est de 3 millions FCFA.

### **Décaissements et gestion de la trésorerie (compte spécial)**

#### **a) Décaissements**

Les décaissements ont suivi le rythme de conclusion des marchés et du fonctionnement du projet. La Division des Décaissements ainsi que le Spécialiste Financier de la Mission Résidente ont apporté des soutiens appréciés pour certains dossiers. Sur vingt cinq (25) DRF présentées pour un montant total de 5 332 295 977 FCFA, l'IDA a remboursé 5 214 891 735 FCFA soit 98 % des demandes.

Le montant de 117 404 242 FCFA non encore payé est dû à l'attente de la finalisation des contrats avec les SFD.

Le montant décaissé au 30 septembre 2003 représente 25.44% du montant des crédits alloués au programme. Cependant, en tenant compte des décaissements prévus jusqu'au 31 décembre 2003, ce taux devrait se situer à 30%.

Les différentes activités qui ont fait l'objet de décaissement concernent, selon les composantes :



- ❖ Composante I : enquête participative sur la pauvreté, enquêtes participative des besoins et financement des micro projets ;
- ❖ Composante II : évaluation des structures financières du renforcement des groupes et OCB financement des sous projets;
- ❖ Composante III : démarrage de la mise en œuvre de la composante et programme de formation en gestion à la base pour les bénéficiaires;
- ❖ Composante IV: activités financées sur le PPF ; enquête sur l'ESAM ; Conventions avec les Cellules MEF et MFDSSN; gestion du projet (fonctionnement de l'Agence).

L'analyse des décaissements au 30 septembre 2003 selon les catégories de l'accord de crédit se présente ainsi ( en US \$, 1 US \$=697 FCFA) :

| Catégories   | Description    | Alloué en USD        | Décaissements<br>du 01/07/2001 au<br>30/09/2003 en<br>USD | Disponible<br>au 31/09/2003<br>en USD |
|--------------|----------------|----------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 1            | Génie Civil    | 208 856,09           | 88 507,65                                                 | 110 348,44                            |
| 2            | Equipements    | 5 289 894,33         | 829 888,45                                                | 4 460 005,88                          |
| 3            | Consultants    | 6 112 759,47         | 2 788 994,37                                              | 3 323 765,51                          |
| 4-A          | Appui COB      | 2 647 860,00         | 0                                                         | 2 647 860,00                          |
| 4-B          | Accès aux inf. | 5 428 113,00         | 0                                                         | 5 428 113,00                          |
| 5            | Micro finance  | 3 177 432,00         |                                                           | 3 177 432,00                          |
| 6            | Gestion du P.  | 4 225 694,39         | 496 716,95                                                | 3 728 977,44                          |
| <b>TOTAL</b> |                | <b>23 280 609,28</b> | <b>4 204 107,42</b>                                       | <b>19 076 501,86</b>                  |

#### b) Gestion de trésorerie

Les fonds ont été gérés au niveau d'un compte spécial ouvert dans une banque commerciale de la place, conformément aux dispositions de l'accord de crédit. Le solde bancaire rapproché présente une situation de trésorerie , au 30 septembre 2003, de 854 692 692 FCFA (cf : annexe 6). En application des clauses de l'Accord de Crédit, après avoir atteint le niveau de décaissement de trois millions (3.000.000) de DTS, le montant du compte spécial a été porté à un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) de francs CFA. L'avance sur le compte spécial a été correctement reconstitué.



### Exécution budgétaire

La situation de l'exécution budgétaire sur la période allant du 1er juillet 2001 au 30 septembre 2003 se résume ainsi :

(En 000 de FCFA)

| COMPOSANTES      | BUDGET<br>(1) | REALISATIONS<br>(2) | ECART<br>3= (1)-(2) | % REAL<br>(2)/(1) |
|------------------|---------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| - Composante I   | 13 047 742    | 827 907             | 12 219 835          | 6,35%             |
| - Composante II  | 7 637 100     | 284 101             | 7 352 999           | 3,72%             |
| - Composante III | 2 755 940     | 157 551             | 2 598 389           | 5,72%             |
| - Composante IV  | 7 253 227     | 3 627 065           | 3 626 162           | 50,01%            |
| -----<br>TOTAL   | 30 694 009    | 4 896 624           | 25 797 385          | 15,95%            |

Par rapport au budget, les réalisations se sont améliorées mais restent en deçà de la norme, eu égard au temps passé depuis l'entrée en vigueur du projet; pour les composantes I, et II, liées au niveau d'exécution des activités dans cette phase. Par contre la composante IV a atteint un taux de réalisation appréciable de 50 %, du fait que les deux sous-composantes à savoir, le suivi de la pauvreté et la gestion du projet, ont réalisé l'essentiel de leurs activités. Globalement, le taux de réalisation budgétaire se situe à 15,95% au 30 septembre 2003.

### Mobilisation de la contrepartie de l'Etat

Le second bailleur du projet est l'Etat du Sénégal qui, dans le cadre des accords conclu avec l'IDA doit allouer des ressources au projet, ressources que l'on identifie plus couramment sous le vocable de contrepartie. Le tableau qui suit présente donc les montants alloués, par l'Etat, au titre de la contrepartie.

| Exercice | Montant (CFA) | Observations                          |
|----------|---------------|---------------------------------------|
| 2001     | 100.000.000   | Versée à bonne date                   |
| 2002     | 350.000.000   | Versée en deux tranches, à bonne date |
| 2003     | 348.000.000   | Versée avec un léger retard           |
|          | 798.000.000   | Montant cumulé                        |

D'une manière générale l'Etat tient ses engagements et verse les fonds avec régularité, même si l'on constate quelques légers retards. L'Agence entretient de bons rapports de collaboration avec la DCEF et la DDI, les services du MEF en charge de la gestion du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) à partir duquel les fonds sont alloués.



## Audit des comptes

Le rapport d'audit des comptes du Fonds de Développement Social, pour l'exercice 2001 a été remis par le cabinet dans les délais, avant le 30 juin 2002. La Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) en a reçu copie, en tant que représentant de l'Emprunteur, ainsi que l'IDA. Le cabinet a fait des recommandations sur les améliorations au niveau du contrôle interne. L'Agence a présenté ses commentaires au cabinet et s'applique à mettre en œuvre les recommandations formulées.

Le tableau suivant récapitule les principales recommandations des audits et en donne l'état d'exécution :

| Recommandations                     | Exercice | Etat d'exécution | Observations                                      |
|-------------------------------------|----------|------------------|---------------------------------------------------|
| 1. Respect procédures appel d'offre | 2002     | effective        | Marché ayant obtenu la non objection de l'IDA     |
| 1. Dépassements budgétaires         | 2002     | effective        | Idem                                              |
| 3. Bon de livraison                 | 2002     | effective        |                                                   |
| 4. Réception des marchés            | 2002     | effective        | Il existe une commission de réception des marchés |

Les recommandations faites par les auditeurs résultent plus des besoins de démarrer rapidement les activités plutôt que d'une volonté délibérée de violer les procédures et principes, l'Agence n'en fait pas une pratique et veille, désormais, à se conformer aux procédures telles que déclinées dans l'Accord de Crédit.

## Situation des immobilisations

| Nature                      | Exercice d'acquisition | Valeur (CFA)         |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|
| Logiciel TOMPRO             | 2001                   | 5.500.000            |
| Logiciel SAS                | 2003                   | 12.842.326           |
| Aménagements bureaux        | 2001, 2002 & 2003      | 64.788.836           |
| Matériel informatique       | 2001, 2002 & 2003      | 210.415.000          |
| Matériel Froid              | 2002                   | 19.570.523           |
| Matériel et Mobilier bureau | 2001, 2002 & 2003      | 142.737.608          |
| Matériel automobile         | 2001, 2002 & 2003      | 373.643.796          |
| Motocyclettes               | 2001 & 2002            | 3.016.000            |
| <b>Total</b>                |                        | <b>832. 514. 089</b> |

Le tableau ci-dessus récapitule les acquisitions faites pour le projet ; le fichier des immobilisations donne les détails par compte, code financier, géographique, analytique et par date d'acquisition, pour les besoins de suivi, un numéro d'identification est attribué à chaque bien. Ce fichier inclut, par ailleurs, les acquisitions faites pour les besoins de l'enquête ESAM ; de même sous l'exercice 2003, les acquisitions que le projet a faites pour les cellules de suivi du MEF et du MFDSSN seront répertoriées dans le fichier des immobilisations. Ce dernier est à disposition au Service Administratif et Financier (SAF).



### Contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités prises pour la maîtrise du projet. Il se traduit par une bonne organisation, de bonnes procédures, de bons outils permettant de bien gérer le circuit de l'information. Tous ces paramètres doivent être adaptés aux objectifs déclinés. En effet, un Contrôleur interne a été recruté au niveau du Siège et a pris service en août 2003.

L'organisation de l'AFDS est clairement définie par un organigramme qui retrace les différents liens fonctionnels existants entre les acteurs. Ces derniers disposent de termes de référence. L'organisation est axée sur les composantes existantes et respecte, par un léger dispositif au niveau des antennes, la philosophie du projet qui est le « faire faire ». Cette approche amène le projet à travailler avec différents intermédiaires qui, au final, doivent permettre aux populations de se prendre en charge.

Le mode de fonctionnement des acteurs est indiqué dans le manuel des procédures. L'AFDS dispose d'un manuel général des procédures reprenant les 4 composantes du projet. Chacune de ces composantes est développée dans un ou plusieurs modules spécifiques qui traite du fonctionnement de la composante et indique les acteurs et outils utilisés. Ces modules du manuel sont mis à jour régulièrement. L'évaluation faite au point 4.9, permet de donner une idée du travail.

L'outil principal utilisé par l'AFDS est TOMPRO. Il traite l'information financière et comptable au niveau du siège et des antennes régionales. Ce traitement s'effectue selon 5 axes d'analyse :

- ✓ L'axe comptable pour une analyse suivant la nature des dépenses,
- ✓ L'axe budgétaire pour une analyse par poste budgétaire,
- ✓ L'axe analytique pour une analyse par composante, sous composant et activité,
- ✓ L'axe financier pour une analyse suivant les conventions de financement et/ou par bailleur,
- ✓ L'axe géographique pour une analyse suivant les zones d'intervention.

TOMPRO permet de gérer l'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'AFDS, en passant par le calcul des amortissements, les inventaires, les ré affectations, jusqu'à leur sortie. Il permet, par ailleurs, de gérer les marchés et engagements, et offre la possibilité de les rattacher aux opérations comptables au fur et à mesure de leur exécution. En outre, il prend en charge le traitement des DRF (élaboration et suivi) et l'établissement des états financiers requis par le bailleur (FMR ou RGP) et les états Syscoa.

L'utilisation du logiciel ne manque pas de mettre en évidence des imperfections que le concepteur, fort heureusement, dénoue avec promptitude.

Cependant, il faut signaler que les données non financières ne sont pas gérées par TOMPRO. Ceci ne garantit par un bon suivi des opérations initiées au niveau des différentes composantes du projet. Par exemple, certains d'indicateurs sont purement qualitatifs. Ils ne sont jusque là gérés que par des outils simple permettant un traitement manuel et ne favorisant pas le lien avec les données financière. La mise en place du système d'information de l'AFDS en cours permettra de pallier ces insuffisances.



## □ Planification / Suivi – évaluation/Coordination

La planification et le suivi/évaluation constituent les maillons les plus importants dans la gestion projet, car permettent de garantir un suivi régulier des activités du projet, de déterminer régulièrement les tendances, et de mesurer le niveau de réalisation des activités par rapport aux indicateurs de performances du projet à travers les rapports périodiques.

En effet, le processus de Processus de planification et de suivi/évaluation part du Plan d'Opérations et Budgets annuels (POBA) approuvé par la Revue annuelle conjointe et l'Assemblée Générale respectivement en octobre et en novembre 2002, et a concerné tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet à tous les niveaux : central, régional, et communautaire.

- Au niveau central, les responsables de composantes procèdent, partant du POBA approuvé par l'AG, à la planification détaillée des activités relatives à chaque composante, selon les cycles des micro-projet et sous-projets de l'AFDS. Ce travail coordonné par le responsable de l'Unité Information Suivi Evaluation, a permis de disposer de plans d'actions trimestriels mis à jour régulièrement, d'apprécier et de rendre compte sur les avancées et éventuels retards accusés dans la mise en œuvre du plan d'action annuel. Par ailleurs, en terme de suivi, plusieurs missions de suivi / appui technique ponctuelles, ont été effectuées sur le terrain au besoin par les différents responsables – Deux (02) missions de supervision lourdes ont été organisées respectivement en novembre 2002 et en avril 2003 dans les régions par la Direction Générale, avec la participation de l'ensemble des responsables du siège – Deux rapports trimestriels concernant l'ensemble des activités de l'Agence ont été produits et mis à la disposition des acteurs ;
- Au niveau régional, l'ARFS en rapport avec les opérateurs suit le même processus de planification annuel, trimestriel, et mensuel, sur la base de la planification effectuée par composante au niveau central, avec un suivi et une mise à jour régulière. Les équipes des antennes ont procédé également au suivi des opérateurs, et des activités de terrain, notamment le processus allant de la préparation à la mise en œuvre des MP et SP, y compris les activités de renforcement des capacités.
- Au niveau communautaire, les capacités des populations ont été renforcées à travers un module portant sur la planification participative. En effet, l'ensemble de leurs activités sont planifiées dans le cadre du processus d'Evaluation Participative des Besoins (EPB) et chaque demande de MP/SP présente un plan d'action et de suivi ;

Pour ce qui concerne de suivi-évaluation, en plus du suivi-évaluation effectué par les différents responsables de l'AFDS au niveau central et au niveau des antennes régionales, un important volet « *Suivi-évaluation participatif par les communautés* » a été développé en vue de responsabiliser les communautés dans le processus de Suivi -Evaluation de leurs activités afin de mieux assurer leur pérennité.

En effet, un programme de renforcement de capacités en de suivi-évaluation participatif des communautés est développé par le Responsable du suivi-évaluation, en rapport avec le Consultant en renforcement des capacités. Ce programme s'articule autour de : (i) la conception et le test du module sur le Suivi-Evaluation Participatif (ii) la finalisation du module et de la boîte à outils, (iii) le renforcement des capacités des relais communautaires à travers des ateliers régionaux, (iii) la démultiplication de la formation au niveau des communautés de base par les relais. Les réalisations au titre de ce programme sont :



- la conception du manuel ;
- le test du manuel du 14 au 20 septembre 2003 dans les régions de Louga, Kaolack et Fatick, sur différents types de micro-projets et de sous-projet, avec comme objectifs de : (i) procéder au test des différentes séances contenues dans le module, (ii) réviser les indicateurs liés aux micro-projets et aux sous-projets, (iii) valider les procédures et mécanismes de collecte et de diffusion de l'information, et (iv) capitaliser les expériences existantes en matière de Suivi-Evaluation Participatif au niveau des communautés.
- La préparation par un graphiste d'une centaine d'illustrations destinées au guide illustré de SE participatif. Le travail est très avancé et le manuel et le guide illustré devraient être finalisé d'ici la fin de l'année

De façon général, les autres activités menées dans le cadre de la coordination et du SE ont permis d'obtenir des acquis importants :

Au plan institutionnel :

- ☞ Deux sessions de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social en juin 2003, dans le cadre de la revue à mi-parcours du projet, et permettant de préparer et d'échanger avec l'équipe de la mission sur un certain nombre de questions relatives à un souhait du Gouvernement par rapport à : (i) l'extension des activités du projet dans la région de Ziguinchor, et (ii) la création d'un Guichet Unique en tant que réponse groupée à des préoccupations nécessitant une intervention coordonnée ; et (iii) la prise en compte des implications liées à l'extension des activités, en terme de durée et de ressources destinées au projet.

Pour sa part, la mission a tenu à exprimer sa satisfaction sur les résultats obtenus par l'AFDS, confirmés lors des missions de terrain qui ont été l'occasion pour d'autres membres de l'IDA de voir la réalité. Ces résultats qualifiés de bons, ont été perçus au niveau des communautés à travers leur capacités démontrées et leur prise en charge des activités.

Compte tenu de ces résultats, le Chargé du projet a exprimé l'intérêt de la Banque Mondiale à savoir l'AFDS, capable de relever le défi de l'extension de ses activités dans les autres Départements et dans la Région de Ziguinchor à la demande du Gouvernement, et a précisé que l'IDA est toujours disposé à apporter son appui pour aider l'AFDS à relever ce défi. Ces points seront soumis à la décision de l'IDA.

- ☞ Une Revue à Mi-parcours du projet présentant des résultats globalement satisfaisants: Cette revue a eu lieu dans la période du 11 au 27 juin 2003, regroupant une équipe de la Banque Mondiale et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, permettant ainsi de passer en revue l'état d'avancement du projet dans son exécution, par rapport aux objectifs fixés.

Dans l'ensemble, la mission a noté des appréciations positives sur la mise en œuvre du projet, parmi lesquelles on peut citer:

- La mise en place réussie du « système » au cours de ses 24 premiers mois d'existence du projet à travers sa structure aux niveaux central et régional,



- La réussite du test du système avec les OCB de 300 villages sur les 1.032 que l'AFDS s'est donné pour objectif et qui est supérieur à celui de 525 qui figure dans le PAD,
- Le haut niveau de qualité des processus,
- Le haut niveau d'efficacité de la mise en oeuvre par les communautés,
- Le haut niveau de compétition au plan local,
- Le haut potentiel de Synergie entre projets,
- La capacité d'attirer d'autres ressources,
- La bonne situation du projet vis-à-vis des Objectifs de Développement du Projet (ODP) et des Indicateurs Clés de Performance (ICP),
- La capacité à réaliser plus de micro-projets et sous-projets.

Cependant, quelques faiblesses ont été notées quant à l'efficacité et l'efficience, par rapport à la durée de préparation des MP et les coûts d'appui des OCB, et qui, sur la base des leçons apprises au cours de la phase test, connaîtront une amélioration compte tenu du capital expérience acquise par l'équipe du projet et la réduction des coûts d'appui par des opérateurs pendant la deuxième étape d'extension de la phase pilote.

Les principales recommandations issues de la Revue sont consignées dans L'aide-mémoire qui est disponible et le tableau confectionné pour le suivi des recommandations.

Au plan opérationnel :

- ☞ Des outils/supports de planification et de SE disponibles et mis à jour régulièrement ;
- ☞ Des fiches de collecte de données sur le processus de préparation et de mise en oeuvre des MP et SP disponibles et mises à jours au fur et à mesure de la disponibilité des informations. En attendant la finalisation du processus de mise en place du système d'information de l'AFDS, une application en intranet comprenant plusieurs modules dont celui du suivi des MP et SP, a été développée pour recueillir les données collectées.
- ☞ Le processus de recrutement du consultant pour la réalisation de l'enquête auprès des bénéficiaires du projet en finalisation : Suite au lancement d'une sollicitation de manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'enquête et à la constitution d'une liste restreinte de quatre structures, une demande de proposition a été adressée le 11 avril 2003 à ces quatre structures. Les propositions techniques et financières soumises par ces structures ont été reçues et évaluées par un Comité d'évaluation mis en place et composé des responsables du siège. Les rapports d'évaluation technique et combinée des offres ont été transmis à l'IDA pour avis de non objection.

Les perspectives pour l'année 2004 s'inscrivent dans la poursuite du processus d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de l'AFDS à tous les niveaux. Les principales activités prévues porteront entre autre sur :

- La planification, le suivi et la mise à jour du plan d'actions 2004
- la finalisation et le partage du manuel de Suivi-évaluation et la mise à jour régulière des outils et supports ;
- Dans le cadre du suivi de l'impact du projet, la poursuite de la réalisation de l'enquête auprès des bénéficiaires et la restitution des résultats ;



- La poursuite de la mise en place du système d'information sur la pauvreté et du sous-système de l'AFDS après la préparation et le lancement des DAO-SI et des DAO-Equipements ;
- La démultiplication de la formation en Suivi-évaluation participatif et la collecte de données par les communautés ;
- Le suivi et la supervision des activités du projet sur le terrain.

## IV. REVUE THEMATIQUE ET DE PROSPECTIVE

### 4.1. Capitalisation des EPP

L'exercice des Evaluations Participatives de la Pauvreté a été fort intéressant et innovateur dans sa démarche et sa méthodologie. Il a permis d'avoir la situation de référence de l'ensemble des villages afin de pouvoir mesurer l'impact des interventions de l'AFDS.

Afin d'apprécier l'importance de cette mission, il a été mené une mission de capitalisation sur la démarche, la méthodologie, les outils etc.

L'exercice consistait à faire le bilan de la mission des opérateurs ayant réalisé les EPP pour la capitalisation du processus et des résultats.

Les rencontres organisées avec tous les opérateurs, les partenaires sur le terrain et avec les communautés le terrain ont permis de produire un rapport axé sur les principaux points suivants :

- l'utilité et l'importance des EPP
- la pertinence de la méthodologie
- le rôle des communautés dans la mise en œuvre des EPP
- les outils de collecte
- les indicateurs clés de la pauvreté
- les modèles de rapports village/quartier

Le rapport sera partagé lors d'un atelier national et des ateliers régionaux que l'AFDS compte organiser dans le cadre de la capitalisation sur les EPP.

Une 2<sup>ème</sup> mission a permis de calculer un indice de pauvreté pour chaque village/quartier sur la base des indicateurs collectés lors des EPP et mettre ces indicateurs pour chaque village ou quartier sous forme d'une base de données qui définit la situation de référence du village/quartier. Ce calcul de l'indice synthétique pour chaque village a permis de les classer par niveau de pauvreté par Région, Département ou Communauté Rurale.

Le suivi des réalisations au niveau des villages, en termes des micro et sous-projets, permettra une mise à jour régulière des données, et de suivre l'impact des interventions des l'AFDS.



## **4.2. Evaluation des OADC/OAMF**

Conformément au terme des contrats des OADC qui stipulait qu'au terme de la phase de leur mandat (Evaluations Participatives des Besoins), l'AFDS allait procéder à une évaluation de performance pour apprécier l'exécution de leur mandat.

Les objectifs visés par cette évaluation étaient :

- ◆ Apprécier la stratégie mise en œuvre par les opérateurs dans le cadre du processus d'identification et de priorisation des besoins,
- ◆ Apprécier tout le processus d'élaboration des DMP,
- ◆ Mesurer les effets que l'on peut effectivement attribuer aux résultats obtenus en rapport avec les objectifs stratégiques de l'AFDS,
- ◆ Mesurer l'effectivité de la mise en œuvre des offres techniques des OADC portant sur les aspects relatifs aux moyens humains et matériels.

De manière générale, le rapport produit donne une bonne appréciation de la conduite par les OADC de leur mission. La première partie du mandat des OADC a été bien prise en charge et l'accent a été mis sur l'information des populations à travers des campagnes de communication, l'organisation interne des communautés, les Evaluations participatives des Besoins, l'élaboration des DMP.

L'étude montre que presque tous les opérateurs ont utilisé des méthodes de l'approche participative et du genre pour mener leur mission et ont inscrit leurs activités dans une dynamique de renforcement de capacités. Au niveau des moyens tous les opérateurs ont mis des moyens humains et matériels suffisants sauf pour le groupement « ACA/ASRADEC/APROFES » avec lequel il va falloir renforcer la supervision.

Un rapport comprenant des fiches signalétiques pour chaque opérateur est disponible.

## **4.3. Dynamique partenariale avec les SFD**

La dynamique de partenariat avec les SFD se situe à deux (2) niveaux : l'appui du Projet aux SFD dans la réalisation de leurs plans d'affaires en vue de développer ou d'adapter leurs services au profit des pauvres et le partenariat entre les OCB financées par l'AFDS et les SFD appuyées.

La Sous-Composante 2.1 « Renforcement des SFD » a pour objectif de soutenir les SFD intéressées au Projet à présenter un plan d'affaires fiable prenant en compte surtout les préoccupations des groupes vulnérables en matière de crédit et d'épargne dans les zones ciblées. Pour bénéficier de cet appui institutionnel et organisationnel, les SFD doivent avoir une vision claire et présenter un plan de développement selon le modèle de CGAP. Ce plan doit faire ressortir sur une période de 3 à 5 ans les résultats à atteindre dans le cadre de l'accès aux pauvres à leurs produits et services si l'appui de l'AFDS est fourni aux SFD.

Le processus qui consistait laisser les SFD préparer leurs plans d'affaires n'a pas donné les résultats escomptés compte tenu la faiblesse des institutions à présenter des plans cohérents et pertinents. C'est pourquoi, il a été retenu d'appuyer les SFD dans la préparation et l'élaboration de plans d'affaires avec le recrutement d'un cabinet spécialisé en la matière. Ce processus doit permettre aux SFD d'identifier leurs forces et surtout les faiblesses à combler dans le cadre du programme en vue de la réalisation des objectifs.



Cette nouvelle dynamique est un excellent moyen de renforcer les capacités des dirigeants des SFD dans la conceptualisation de plans de développement, de s'imprégner sur les bonnes pratiques en micro finance et de pouvoir faire des projections réalistes et fiables en vue d'un soutien par le Projet. Dans le cadre d cet appui, les SFD pourront ouvrir des guichets près de nos communautés cibles pour collecter non seulement l'épargne et offrir mais des produits adaptés à leurs besoins.

La dynamique partenariale entre les SFD appuyées et les OCB financées s'est manifestée par l'ouverture de comptes imposée par l'AFDS aux communautés pour recevoir non seulement les financements octroyés par le Projet mais aussi pour reconstituer les ressources financières mises à leur disposition dans le cadre des AGR. Cette mise en relation doit permettre aux OCB de « construire progressivement un passé bancaire crédible vis-à-vis de la SFD » pour que cette dernière consente ultérieurement à lui faire du crédit en cas de besoin. L'objectif de l'AFDS est de créer et surtout renforcer cette dynamique de manière très forte pour qu'en cas de retrait définitif de l'AFDS, les SFD puissent prendre le relais en matière de financement des AGR.

#### ***4.4. Dynamique de l'approche genre***

L'un des principes du projet est le respect de la dimension genre dans toutes les actions du Projet. Cela s'est traduit dans tous les documents et supports élaborés par l'AFDS.

La prise en compte de l'approche genre est l'un des principes directeurs de l'AFDS qui accompagne tout le processus de mise en œuvre des activités du projet. En tant qu'élément important de la démarche dans la stratégie d'implication des différents acteurs, elle a permis de prendre en compte les préoccupations des femmes, de leurs rôles spécifiques ainsi que l'analyse des problèmes sensibles au genre dans le cadre de l'identification, de la conception et de la mise en œuvre des MP et SP initiés avec les communautés de base.

Ainsi, sur le terrain les opérateurs sont les premiers à veiller sur le respect de ce principe. Du processus EPB jusqu'à l'exécution des MP/SP, en passant par l'élection des organes des MP/SP, des mesures sont prises pour la prise en charge de cette approche. Des contrôles sont effectués par l'ARFS pendant les différentes étapes du processus, par les membres du CTE lors des sessions d'évaluation des demandes de micro-projets et de sous-projets.

- ***Participations des femmes aux organes de décisions***

La responsabilisation des femmes dans la répartition des postes de décision dans les différents organes mis en place est devenu aujourd'hui un acquis fondamental pour le projet. Dans toutes les zones d'intervention du projet les femmes sont de plus en plus impliquées et occupent des postes de responsabilités dans les Comités de gestion de MP et SP, les CTMO et les CAF. Cette forte dynamique féminine constatée au niveau du terrain surtout en ce qui concerne les AGR s'explique par plusieurs facteurs (i) l'intégration de l'approche genre dans toutes les composantes du projet au démarrage (ii) le recrutement d'un personnel sensible à la question (iii) la vérification des indicateurs liés au genre par les comités techniques d'évaluation (iv) la définition de services qui répondent aux besoins spécifiques des femmes (formation, réunions) (v) la sensibilisation des hommes par rapport à l'importance du rôle des femmes dans la réussite des activités initiées à la base (vi) l'élargissement des choix pour les femmes avec les AGR.



- ***Participation des femmes à la réalisation des projets communautaires***

L'intégration de l'approche genre a permis de faciliter la réalisation des travaux liés aux projets communautaires. Ainsi, les femmes approvisionnent les chantiers en eau pendant que les hommes s'occupent du gravillon et du sable, ceci grâce à une bonne planification et une bonne répartition des rôles entre les hommes et les femmes. Beaucoup de femmes sont devenues responsables dans les CTMO et à ce titre supervisent les travaux liés à la réalisation de l'activité.

A travers la mise en confiance, cette approche a facilité la prise de conscience des femmes de leurs capacités réelles à prendre des décisions relatives à leur propre développement

C'est ainsi que pour la mobilisation de l'apport des communautés, les femmes ont joué un rôle important pour amener les membres impliqués dans la réalisation des projets à apporter leur contribution en nature ou en espèces.

- ***Le renforcement du pouvoir des femmes par la formation***

Beaucoup de femmes avaient des difficultés pour s'exprimer devant les hommes, aujourd'hui grâce à la participation accrue des femmes aux sessions de formation, Il y a eu un changement de comportement des femmes au sein qui se matérialise par un accroissement de leur pouvoir qui montre le passage progressif d'une participation « passive » à une participation plus active. En effet, nombreux sont les femmes qui osent s'exprimer en public et défendre leurs droits devant les hommes. Cette confiance en soi et ce changement d'attitude et de comportement qui commence durant les ateliers de formation continue pendant les séances de restitutions villageoises .organisées avec les animateurs et formateurs FGB sur le terrain..

#### ***4.5. Problématique de la prise en charge des jeunes***

Une étude a été commanditée par l'AFDS avec comme objectif de mieux comprendre la problématique de la jeunesse et leur implication dans la mise en œuvre du projet.

L'étude est partie du constat que l'AFDS recevait très peu de Micro et Sous-Projets portés par les jeunes et qu'il en fallait déterminer les causes.

Cette étude qui s'est menée dans les 4 régions du projet a permis de faire les constats suivants :

- Les jeunes ont la même perception de la pauvreté que les autres segments de population surtout en terme de manque de minimum vital
- Ils néanmoins différencié la pauvreté matérielle de la pauvreté spirituelle qui est considérée comme plus grave
- Ils ont fait un lien étroit entre la pauvreté et le manque de formation qui peut diminuer les possibilités d'opportunités de création de richesse
- Les mariages précoces des jeunes filles constituent également un frein à l'épanouissement des jeunes et un blocage dans la poursuite des études
- Les jeunes souffrent également d'un problème d'information sur les opportunités de développement notamment l'accès au financement par les projets de développement, par la micro-finance.



- Les jeunes affirment connaître les mécanismes du projet mais ils souffrent d'une certaine forme de marginalisation qui fait que leurs idées ne sont pas souvent bien prise en compte et c'est la raison pour laquelle les micro et sous-projets de jeunes ne sont pas nombreux pour ce qui concerne l'AFDS ; néanmoins ils s'efforcent à être membre des organes (CGMP, CTMO, CASF)

Ces quelques constats font que l'étude a montré que l'AFDS devrait prendre certaines mesures qui faciliterait une bonne intégration des jeunes et leur ouvrirait des perspectives.

Ces mesures mettent l'accent sur le renforcement des capacités des jeunes dans des domaines comme la négociation, l'identification et la résolution de problèmes de jeunes, l'élaboration et la gestion de projets.

D'autres actions telles que la concertation avec le Ministère de la Jeunesse pour les amener à un meilleur encadrement à la base des jeunes en les accompagnant dans l'identification de projets porteurs.

Par ailleurs, l'AFDS pourrait voir la possibilité de mettre un fonds spécifique destiné aux jeunes.

#### ***4.6. Prise en charge des groupes vulnérables***

Dans tous les villages où des micro-projets sont financés par l'AFDS, les groupes vulnérables sont identifiés afin d'apprécier leur implication et les effets sur leur conditions de vie.

Les groupes identifiés sont de manière générale les veuves, les orphelins, les handicapés, les personnes du 3ème âge sans ressources, les personnes vivant avec le VIH, les jeunes filles déscolarisées.

Pour tous ces groupes une attention particulière leur accordée par les communautés afin de leur permettre de jouir des retombées des micro-projets. Pour exemple, dans les projets de santé où l'initiative de Bamako est appliquée, les groupes vulnérables sont exemptés de paiement des frais de consultation. Ces mêmes initiatives sont appliquées dans les micro-projets d'hydraulique. Les micro-projets d'infrastructures ont également prévu des aménagements permettant une facilitation de la circulation notamment pour les handicapés.

#### ***4.7. Prise en compte du plan de gestion environnementale***

Les aspects de gestion environnementale sont pris en compte dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre du projet.

Dans tous les micro et sous-projets, un diagnostic de leurs effets est effectué pour que les mesures idoines puissent être prise en amont et en aval des Micro-Projets. Pour exemple, les cases de santé construite comportent de petits incinérateurs pour la prise en charge des déchets biomédicaux. De même, les sites d'extraction de matériaux de construction font l'objet de remise en état après utilisation.

Un consultant sera commis pour faire une étude et proposer un plan global de gestion environnementale.



#### **4.8. Appréciation de la dynamique du « faire-faire »**

La mise en œuvre des Composantes du Projet Fonds de Développement Social s'appuie essentiellement sur la notion de «faire-faire», qui s'analyse juridiquement comme étant un pouvoir de représentation que le mandant confie au mandataire pour l'exécution d'une tâche ou d'une mission donnée.

En d'autres termes, l'Agence fait recours à des prestataires externes ayant les compétences requises pour exécuter sous la forme de contrat, les missions qui leur sont confiées.

Dans le cadre de ce mandat, L'Agence exerce un contrôle et une supervision sur le mandataire qui est tenu de lui rendre compte.

C'est ainsi que pour opérationnaliser la mission d'appui aux Communautés de base et autres partenaires institutionnels, l'AFDS a procédé au recrutement de consultants individuels pour un appui technique sur des missions ponctuels, d'entrepreneurs et fournisseurs, d'Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire et d'Opérateurs à la Micro finance, dont un seul a fait pour le moment d'une résiliation pour manquement aux obligations contractuelles.

Pour ce qui concerne les missions d'Appui aux communautés de base, l'AFDS s'est beaucoup impliqué dans l'exécution des contrats des Opérateurs en termes de suivi et de supervision par les équipes des Antennes régionales et l'équipe du Siège.

Les principales leçons apprises de l'approche sont :

- Le manque de liquidités financières pour mener à bien la mission, ce qui se traduit par des difficultés pour la mise en place de la logistique ;
- Le caractère novateur de ce type de mission a suscité au début de la mission quelques errements dans son objectif ; il faut signaler que l'objectif visé par le Projet est le renforcement de capacité, ce qui n'était pas tellement perçu dès le début par quelques Opérateurs. Toutefois, les missions de supervisions du Siège ont pu recentrer la compréhension des Termes de référence
- Des opérateurs d'appui ayant sélectionné du personnel expérimenté en Développement Communautaire semblent présenter les meilleures dispositions pour exécuter les contrats d'OADC/OAMF par rapport à certains prestataires ayant recruté de jeunes animateurs.
- La mission d'Opérateur s'exerce assez bien dans les localités où les OCB se positionnent surtout en qualité de Partenaires à part entière face aux autres intervenants dans leurs villages (Opérateurs, Entrepreneurs, Consultants, Missionnaires, etc.)
- Le retard dans la mise en place de la logistique et de quelques membres du personnel clé a beaucoup influé sur l'exécution correcte de la mission des Opérateurs en général. En effet l'encadrement de proximité nécessite une grande mobilité et donc une descente régulière sur le terrain. Ce qui permet une meilleure appropriation de toutes les stratégies et de l'ensemble des processus développés pour les EPB et pour l'élaboration des Micro et Sous-projets.



- De même l'indisponibilité ou la mise à disposition tardive des formateurs a beaucoup influé sur la qualité de la démultiplication des modules FGB et l'appropriation des procédures et mécanismes en passation des marchés par les communautés.
- Par ailleurs le retard dans la mise en place d'un Expert en infrastructure s'est beaucoup fait sentir sur la mise en œuvre des Micro-projets avec notamment, l'absence d'encadrement des communautés pour la constitution d'apport en nature de qualité et qui est souvent source de conflit avec les entrepreneurs, l'allongement du temps de finalisation des dossiers d'appel d'offres ou de consultation, et l'occupation plus que prévue de l'ARFS dans des tâches de surveillance et de contrôle des chantiers.

#### **4.9. Evaluation des procédures de gestion opérationnelle du Programme**

L'AFDS dispose d'un manuel général des procédures reprenant les 4 composantes du projet. Chacune de ces composantes est développée dans un ou plusieurs modules spécifiques qui traite du fonctionnement de la composante et indique les acteurs et outils utilisés. Ces modules spécifiques sont au nombre de cinq (5) :

- le module des procédures relatives à l'appui des organisations communautaires de base,
- le module des procédures afférentes à l'appui à la micro finance,
- le module des procédures pour le renforcement des capacités en gestion à la base des organisations communautaires,
- la composante 4 du projet « suivi et analyse des conditions de vie des ménages » dispose de 2 modules :
  - le module des procédures administratives et financières
  - et le module de planification et suivi évaluation.

Tous ces documents ont été validés par l'Assemblée Générale lors de sa deuxième session du 27 décembre 2002 tenue à l'hôtel Novotel. Néanmoins, ces différents modules sont régulièrement mis à jour par rapport à l'expérience tirée de la mise en œuvre du projet et par rapport aux réorientations notées. Certains points non encore intégrés méritent cependant d'être ajustés :

- Les financements octroyés par l'AFDS, dans le cadre de ses activités, sont captés par les Organisations Communautaires de Base -OCB-. La formalisation de ces organisations est un objectif majeur du projet. Elle empêchera la transparence de ces organisations et permettra d'interpeller le groupement en cas de non-respect des termes de l'accord de financement signé. Les OCB doivent procéder à l'établissement des formalités de reconnaissance dans un délai de 2 mois après la mise en place de la première tranche. A défaut, le paiement des tranches suivantes aux OCB concernés ou à leur opérateur sera suspendu.
- Les micro projets financés par l'AFDS sont suivis par un technicien en la personne du maître d'œuvre. Ce dernier répond des aspects techniques qui ne sont pas forcément maîtrisés par le personnel du projet. Il garantit ainsi la réussite des travaux exécutés. Les sous projets financés devraient disposer du même dispositif pour garantir leur réussite.



Ils pourront au besoins, être appuyés par les Services Déconcentrés de l'Administration - SDA- compétants.

- L'AFDS se singularise dans son approche par l'entière responsabilisation de populations bénéficiaires des financements. Ces OCB identifient leurs besoins, indiquent leurs priorités, établissent leur demande de micro et sous projets, suivent les travaux et effectuent les paiements. La pratique de ce dernier acte n'enlève en rien la responsabilité du projet de garantir l'utilisation des ressources reçues de la Banque Mondiale conformément aux accords signés. Pour pallier ce problème et dans un souci d'efficacité, il a été demandé (demande non contractuelle) aux opérateurs, qui sont plus proches des communautés, d'autoriser les dépenses envisagées par les communautés. Cette demande devra être indiquée dans les futurs contrats des opérateurs et un accord quadripartite regroupant l'opérateur, la SFD, l'OCB et l'AFDS sera signé pour permettre à la SFD d'exiger légalement le visa de l'opérateur avant tout décaissement. Les dépenses inéligibles autorisées devront être remboursées par les opérateurs.

Toutefois, dans la nouvelle stratégie qui se dessine, l'AFDS abandonnera l'approche consistant à recruter une firme fournissant des animateurs permanents pour fournir aux OCB une expertise pointue dans le secteur choisi par l'OCB pour son sous projet. Ces consultants individuels ne vivent pas de façon permanente avec les communautés. Vu la distance séparant l'antenne régionale du projet de certains sous projets, l'autorisation des dépenses à exécuter par les communautés ne pourra être donnée.

La lecture du point 4.1 des accords de financement révèle que les paiements directs de l'AFDS pour le compte des prestataires en relation avec les communautés ne peuvent être effectués que dans des cas exceptionnels et à la demande des communautés. Nous sommes d'avis que cette situation devrait être considérée comme un cas exceptionnel pour ne pas créer des objectifs antagonistes (l'AFDS garantit que les ressources reçues de la banque mondiale seront utilisées conformément aux termes des accords signés alors qu'elle ne se donne pas les moyens d'effectuer un contrôle à posteriori).

- La philosophie de base du projet est le faire-faire. Dans cette approche, l'AFDS collabore avec des opérateurs qui se chargent de la mise en place et du suivi opérationnel au niveau des communautés. Ils sont par conséquent la cheville ouvrière du dispositif mis en place pour l'atteinte des objectifs fixés. Diverses missions initiées ont démontré des insuffisances à leur niveau, amenant la Banque à proposer une responsabilisation plus accrue des formateurs FGB dans le processus. N'empêche l'AFDS ne peut pas se passer des opérateurs, eu égard à sa philosophie et dispositif en place au niveau des antennes. Le risque ainsi identifié ne peut être maîtrisé qu'en liant le règlement des sommes qui leurs sont dues à la satisfaction de leurs obligations en terme de niveau d'avancement et de qualité du travail. Jusque là, les responsables d'unité se limitaient à demander une confirmation orale des termes de la facturation aux coordonnateurs d'antenne. Désormais, au dépôt de chaque facture, les coordonnateurs devraient effectuer les testes qui s'imposent avant de donner leur accord express sur le niveau de facturation et la qualité du travail effectué par l'opérateur.



#### **4.10. Dynamique de partenariat**

La dimension multi-sectorielle du projet Fonds de Développement Social constitue pour l'AFDS une raison pour le développement d'un dynamique de partenariat efficace et bénéfique à tous les acteurs impliqués. Cette dynamique s'est concrétisée de façon primordiale à travers les organes d'orientation et de décision de l'Agence, avec l'implication des ministères sectoriels impliqués dans la lutte contre la pauvreté, les collectivités de base comme membres de l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social

L'intégration des autres projets et programmes sectoriels mis en œuvre dans les domaines de la santé (Programme de Développement Intégré de la Santé PDIS), de l'éducation (Programme de Développement de l'Education et de la Formation PDEF), et des infrastructures rurales (Programme National d'Infrastructures Rurales PNIR), de la nutrition (Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN), répond d'un soucis de complémentarité et de synergie des actions sur le terrain.

Par ailleurs, l'implication de la société civile est une réalité : l'organisation de deux ateliers de mise à niveau en mars et avril 2003 sur les mécanismes et procédures du Projet Fonds de Développement Social à l'endroit de deux acteurs clés qui sont : (i) **les parlementaires**, élus du peuple qui agissent en matière de législation et qui bien informés, jouent un rôle prépondérant dans les différentes mutations à opérer pour l'amélioration de la législation dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour un développement durable, (ii) **les ONGs** du Sénégal qui agissent beaucoup en matière d'accompagnement des population dans le cadre d'une meilleure amélioration de leur conditions de vie et de travail, et dont certains ont des relations contractuelles avec l'AFDS. Véritables moments d'information, d'échange, et de dialogue, ces deux événements ont permis de disposer de programmes de travail pour soutenir le partenariat entre l'AFDS et des structures.

### **V. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

L'exercice 2003 a été l'occasion pour l'AFDS de renforcer son implantation dans ses différentes zones d'intervention, et de capitaliser un certain nombre d'acquis dans la mise en œuvre du programme, dont les principaux sont :

- ☞ l'émergence de réalisations concrètes de l'AFDS sur le terrain par la mise en place effective des premiers financements de l'AFDS aux communautés, qui participe à la concrétisation du projet et une meilleure confiance accordée à l'AFDS par ces communautés bénéficiaires,
- ☞ le démarrage des activités de mise en œuvre des micro-projets et sous-projets est devenu une réalité sur le terrain, permettant ainsi d'apprécier le niveau de responsabilité des populations quant à leurs activités,
- ☞ l'acquisition par l'équipe du projet, les opérateurs et les autres acteurs impliqués, d'expérience pertinente sur le processus de préparation, d'évaluation et de mise sur pied des MP et SP, avec comme conséquence un gain de temps sur la durée du processus pour les prochaines vagues de MP et SP,



- ☞ une meilleure maîtrise des coûts de chaque étape du processus, permettant une réduction de ces coûts,
- ☞ Une prise en compte appréciable de la dimension genre, avec une bonne prise en charge des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables qui sont les principales cibles du projet,
- ☞ Un système d'information très avancé dans sa préparation aussi bien au plan du suivi de la pauvreté que du suivi des activités du projet.,
- ☞ Le respect des principes de transparence et d'équité dans la gestion du programme.
- ☞ Une stratégie de communication pertinente et au service au développement à travers un processus de dialogue, de concertation entre les techniciens du développement et les acteurs à la base d'une part et entre les acteurs à la base d'autre part

L'ensemble de ces acquis a amené la Revue à mi-parcours du projet à noter une forte capacité de la direction du projet à gérer un portefeuille de micro- et sous-projets plus important, et par conséquent, une extension des interventions du projet dans un plus grand nombre de communautés rurales et de la durée d'exécution de la première phase à 2005.

Cependant, certaines faiblesses ont été notées quant à l'efficacité et l'efficience du projet, par rapport à la durée de préparation des MP et les coûts d'appui des OCBs qui seront améliorées dans la deuxième partie de la phase pilote. De même, au niveau des différentes composantes,

En effet, les principales recommandations sont :

- ❑ La finalisation rapide du processus de recrutement des deuxièmes vagues d'opérateurs, permettant la poursuite des activités sur le terrain et dans le respect des échéances prévues dans le plan d'action de l'AFDS ;
- ❑ le renforcement de capacités à travers la formation en FGB doit être renforcé en amont et en aval de la mise en œuvre des micro-projets sur des thèmes permettant aux communautés de se mettre en confiance, d'exécuter correctement leur micro-projet et d'en assurer la pérennité
- ❑ Le renforcement du dispositif de suivi-évaluation aussi bien au niveau central qu'au niveau régional pour permettre un suivi adéquat et régulier de l'ensemble des activités de gestion du projet et des micro-projets et sous-projets financés au niveau communautaire. Par ailleurs, le partage et la validation du manuel de suivi-évaluation, ainsi que la définition claire et de manière participative des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la collecte, le traitement et la diffusion de données constitue une priorité. Un atelier regroupant l'ensemble des acteurs ;
- ❑ La réaliser d'études de filières en vue d'avoir une bonne visibilité sur les types de sous projets réalisables dans les zones ciblées, ce qui permettra de mettre à la disposition des communautés un bon système d'information sur les AGR ;
- ✓ La mise en place d'un programme d'appui aux SFD basé sur la formation et l'appui à l'élaboration de plans d'affaires. Ce processus permettra de renforcer les capacités des dirigeants des mutuelles et de bien identifier les objectifs essentiels à prendre en charge dans le cadre du programme pour atteindre les populations cibles.



# ANNEXES



## ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES OEPP

| REGION  | DEPARTEMENT | NOMBRE DE CR | NOMBRE DE VILLAGES/ QUARTIERS | NOM DE L'OPERATEUR |
|---------|-------------|--------------|-------------------------------|--------------------|
| LOUGA   | LOUGA       | 11           | 211v                          | SCIEPS             |
|         | KEBEMER     |              |                               |                    |
|         | LINGUERE    | 7            | 103v + 7 quartiers            | NORD SUD * CONSULT |
| FATICK  | FOUNDIOUGNE | 11           | 223v + 4 quartiers            | SENAGROSOL*        |
| KAOLACK | KAFFRINE    | 13           | 184v + 7 quartiers            | AFID * CONSULTANCE |
| KOLDA   | KOLDA       | 6            | 103v                          | SENAGROSOL         |
|         | VELINGARA   | 4            | 122v + 4 quartiers            | SENAGROSOL*        |
| DAKAR   | RUFISQUE    | 2            | 37v + 30 quartiers            | APAPS              |



## ANNEXE 2 : APPROBATION ET FINANCEMENT DES MICRO-PROJETS ET SOUS-PROJETS DE LA 1ÈRE VAGUE

### Micro-projets

| REGION  | DEPARTEMENT | NOMBRE<br>DMP<br>APPROUVEES<br>ET<br>FINANCEES | MONTANT DES FINANCEMENTS |             |             | MISE EN PLACE DES 1 <sup>ère</sup> TRANCHES |                                         |                     |
|---------|-------------|------------------------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------|
|         |             |                                                | TOTAL                    | AFDS        | COMMUNAUTES | MONTANT                                     | % par rapport<br>au financement<br>AFDS | DATE                |
| LOUGA   | KEBEMER     | 9                                              | 87 634 410               | 85 023 327  | 4 418 030   | 17 597 575                                  | 21%                                     | 06/06/2003 et 11/03 |
|         | LINGUERE    | 7                                              | 92 579 860               | 87 950 867  | 4 628 993   | 35 381 221                                  | 40%                                     | 06/06/2003          |
| FATICK  | FOUNDIOUGNE | 9                                              | 78 188 176               | 92 103 431  | 5 931 648   | 53 640 424                                  | 58%                                     | 16/05/2003 et 10/03 |
| KAOLACK | KAFFRINE    | 11                                             | 116 647 822              | 110 815 431 | 5 832 391   | 58 958 177                                  | 53%                                     | 06/06/2003          |
| KOLDA   | KOLDA       | 13                                             | 97 427 091               | 92 555 970  | 4 871 355   | 22 503 730                                  | 24%                                     | 16/05/2003          |
|         | TOTAL       | 49                                             | 472 477 359              | 468 449 026 | 25 682 417  | 188 081 127                                 | 40%                                     |                     |

### Sous-projets

| REGION       | DEPARTEMENT | NOMBRE DE<br>VILLAGES | NOMBRE DSP<br>APPROUVEES ET<br>FINANCEES | MONTANT DES FINANCEMENTS |                    |                   | MISE EN PLACE DES 1 <sup>ère</sup><br>TRANCHES |             |
|--------------|-------------|-----------------------|------------------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------------------------|-------------|
|              |             |                       |                                          | TOTAL                    | AFDS               | COMMUNAUTES       | MONTANT                                        | DATE        |
| LOUGA        | LOUGA       | 41                    | 0                                        | -                        | -                  | -                 | -                                              | -           |
|              | LINGUERE    | 39                    | 15                                       | 73 095 350               | 64 664 625         | 8 430 725         | 38 359 375                                     | 06-juin-03  |
|              | KEBEMER     | 38                    | 0                                        | -                        | -                  | -                 | -                                              | -           |
| FATICK       | FOUNDIOUGNE | 47                    | 14                                       | 55 658 552               | 50 090 692         | 5 567 860         | 50 090 692                                     | 1er août 03 |
| KAOLACK      | KAFFRINE    | 46                    | 15                                       | 42 762 445               | 38 291 140         | 4 471 305         |                                                |             |
| KOLDA        | KOLDA       | 47                    | 12                                       | 46 335 837               | 41 702 360         | 4 633 477         | 24 181 475                                     | 06-juin-03  |
|              | VELINGARA   | 43                    |                                          |                          |                    |                   |                                                | -           |
| <b>TOTAL</b> | <b>7</b>    | <b>301</b>            | <b>56</b>                                | <b>217 852 184</b>       | <b>194 748 817</b> | <b>23 103 367</b> | <b>112 631 542</b>                             |             |



# **ANNEXE 3 : SITUATION DES MICRO-PROJETS ET SOUS-PROJETS DU DEUXIÈME COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION**

## **Micro-projets**

| REGIONS                                  | KOLDA                           | LOUGA                                       | FATICK                                              | KAOLACK                              |
|------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Date du CTE                              | 03 - 06 juin 03                 | 06 - 08 mai 03 et 03 - 11 juin 03           | 03 - 07 juin 03                                     |                                      |
| Nombre de DMP                            | 23                              | 40                                          | 19                                                  | 11                                   |
| Communes/ Communautés Rurales concernées | Saré Bidji (6), Fafacourou (17) | Barkédji (16), Touba Mérina (12), Syere(12) | Foundiougne (7), Keur Samba Gueye (6), Diossong (6) | Lour escale, Maka op, Nguinthe Pathé |
| Types de MP                              |                                 |                                             |                                                     |                                      |
| MP d'infrastructures et équipements      | 23                              | 37                                          | 18                                                  | 11                                   |
| MP de SSB                                | 0                               | 3                                           | 1                                                   | 0                                    |
| Classement des MP                        |                                 |                                             |                                                     |                                      |
| Catégorie A                              | 19                              | 31                                          | 17                                                  | 11                                   |
| Catégorie B                              | 0                               | 9                                           | 0                                                   | 0                                    |
| Catégorie C                              | 4                               | 0                                           | 2                                                   | 0                                    |
| Coût total des MP (FCFA)                 | 151 394 201                     | 441 850 301                                 | 242 319 763                                         | 92 055 604                           |
| Répartition du coût des MP               |                                 |                                             |                                                     |                                      |
| Bénéficiaires                            | 7 594 714 (soit 5%)             | 19 355 143 (soit 4,38%)                     | 12626382 (soit 5,21%)                               | 3 383 660 (soit 3,68%)               |
| AFDS                                     | 143 799 487 (soit 95%)          | 422 495 158 (soit 95,62%)                   | 229 693 381 (soit 94,79%)                           | 88 671 944 (soit 96,32%)             |

*Total*

## **Sous-projets**

| REGIONS                                  | KOLDA                           | LOUGA                                         | FATICK                             | KAOLACK                                                                       |
|------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Date du CTE                              | 21-23 août 03                   | 5-8 août 03                                   | -                                  | -                                                                             |
| Nombre de DSP                            | 34                              | 57                                            | 58                                 | 32                                                                            |
| Communes/ Communautés Rurales concernées | Saré Bidji (6), Fafacourou (28) | Sakal (29), Lougré Thilly (10), Barkédji (18) | Keur Samba Gueye ( ), Diossong ( ) | Loure Escale (5), Guainth Pathé (7), Maka Yopp (18), Commune de Koungheul (2) |
| Classement des MP                        |                                 |                                               |                                    |                                                                               |
| Catégorie A                              | 32                              | 51                                            |                                    |                                                                               |
| Catégorie B                              | 0                               | 4                                             |                                    |                                                                               |
| Catégorie C                              | 2                               | 2                                             |                                    |                                                                               |
| Coût total des MP (FCFA)                 | 122 559 555                     | 146 234 825                                   | 248 261 928                        | 110 858 959                                                                   |